

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

L'FRANCILIEN

LA PLATEFORME
DES OUTILS
NUMÉRIQUES

Le pont vers le numérique



DÉCOUVRIR
Opération
MEMENTO

PARTICIPER
L'Ordre
s'installe à
la station F

S'INSPIRER
Accompagner les
directions administra-
tives et financières

Centre de Gestion Agréé Interentreprise Wagram

Association des Professions Libérales Wagram



Pour vos clients Commerçants Artisans

www.centrewagram.fr

Centre de Gestion Agréé Interentreprise Wagram



Pour vos clients Professions Libérales

www.association-wagram.fr

Association des Professions Libérales Wagram



Nos services

- Adhésion : un bulletin remplissable en ligne
- Un espace Expert-comptable sécurisé sur notre site :
 - Liste de vos clients
 - Etat d'avancement du traitement de leur dossier
 - Informations pratiques (documents à transmettre, délai de transmission, ...)
 - Statistiques professionnelles

Cotisations 2017

BIC - 255 € HT

BNC - 235 € HT

Micro-entrepreneurs : 72 € TTC

Paris siège social

149, avenue de Wagram 75017 Paris

Tél. 01 47 64 12 61 Fax 01 46 22 64 79

Chatou

57, bd de la République 78406 Chatou cedex

Centre de Gestion Agréé Interentreprise Wagram

Tél. 01 30 53 33 51 Fax 01 30 53 24 72

E-mail : cgaiw@centrewagram.fr

www.centrewagram.fr

Association des Professions Libérales Wagram

Tél. 01 30 53 77 05 Fax 01 30 53 77 06

E-mail : aplw@association-wagram.fr

www.association-wagram.fr



Pour vos clients adhérents

- Un espace Adhérent sécurisé sur notre site
 - Etat d'avancement du dossier
 - Planning des réunions d'information
 - Actualités fiscales
- Assistance téléphonique
- Consultation sur rendez-vous
- Bulletins d'information
- Des collaborateurs comptables à leur écoute



DÉSTRESSONS !

Selon une enquête Ipsos menée auprès de 400 experts-comptables courant 2017, près de 3 sur 4 déclarent un niveau de stress supérieur à 3 sur une échelle allant jusqu'à 5 (voir l'interview de Behdad Sabet, directeur de la CAVEC page 34).

Étymologiquement, stress a la même racine que le mot détresse et en méconnaître les effets fait courir un sérieux danger pour la santé. Si l'enquête n'interroge pas sur les causes du stress de nos consœurs et confrères, il n'est pas difficile de les identifier : pression des clients, agendas surchargés, échéances non négociables, complexité administrative, difficultés de recrutement... la liste est longue.

Si la succession des journées qui s'enchaînent et les tracas quotidiens génèrent leur dose de stress, l'horizon à moyen terme n'est pas seulement stressant, il en devient angoissant. Les applications de comptabilité en ligne et les automatismes qu'elles intègrent ont franchi dernièrement une nouvelle étape : alors que les précurseurs étaient tous inscrits à l'Ordre, les nouveaux entrants s'en affranchissent considérant qu'ils n'empiètent pas sur notre prérogative d'exercice dès lors que les fonctionnalités proposées n'intègrent pas d'interventions humaines grâce à l'amélioration des performances des algorithmes. Un robot comptable peut-il commettre le délit d'exercice illégal ? L'expérience des avocats qui ont perdu leurs actions judiciaires contre Legalstart et demanderjustice.com incite à la prudence en matière de poursuite judiciaire...

Ces LegalTech tiennent aux avocats le même discours que les AccounTech : « Nous ne sommes pas adversaires mais partenaires ! Grâce à nous, vous allez pouvoir vous concentrer sur les travaux à valeur ajoutée... » On peut toujours rêver ! Lorsque nos clients n'auront plus leur comptabilité chez nous, comment imaginer leur vendre ces fameuses missions de conseil à valeur ajoutée ?

La révolution numérique n'est plus à nos portes : elle passe par la fenêtre, s'infiltrer par la cheminée et envahit la maison. Qui, aujourd'hui, peut encore tenir sérieusement le discours du « tout ira bien, on en a connu d'autres ? »

L'enjeu pour notre profession est immense et les conditions qui permettront d'en sortir ne viendront pas de l'extérieur, c'est-à-dire, pour parler très clairement, de l'Ordre et ce, malgré nos efforts, les outils, les formations et l'accompagnement proposé. Chacun doit réussir l'exploit individuel de s'extraire du quotidien pour engager une profonde mutation. Lorsque ce que nous considérons comme notre cœur de métier est attaqué, il faut se concentrer non pas sur ce qui va changer (qui peut en être certain ? qui sait quand ?) mais sur ce qui ne changera pas.

Ce qui ne changera pas, c'est que nos clients viennent nous voir pour la sécurité et la tranquillité que nous leur apportons. Ce qui ne changera pas, c'est que nos clients veulent de l'accompagnement et du conseil. Ce qui ne changera pas, c'est que nos clients veulent en faire le moins possible pour nous en déléguer le plus possible. C'est sur ces objectifs, sans aucun doute valables encore 10 ans, qu'il faut concentrer nos énergies en réinvestissant dans la relation client : nos cabinets sont encore trop orientés vers la satisfaction des administrations fiscales et sociales et non sur celle de nos clients !

Les outils numériques intégrés au cabinet (voir le dossier du trimestre) doivent nous permettre de gagner en productivité. Mais ces gains ne doivent pas être rendus au client par une baisse des honoraires, mais recyclés dans l'enrichissement de la relation client. Le jour où les clients préféreront demander conseil à un robot n'est pas prêt d'arriver. D'autant moins que nous serons de mieux en mieux disponibles pour leur répondre !

Bonne lecture. ♦

PAR LAURENT BENOUDIZ

PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

HERVÉ EST
EXPERT-COMPTABLE.
AU TRAVAIL,
IL NE COMPTE
PAS SES HEURES.



MAIS POUR
SA SANTÉ, IL PEUT
COMPTER SUR
KLESIA.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

PARTICIPER

- **06 FLASH BACK**
- **08 APPEL À CANDIDATS**
COMMISSION SIMPLIFICATION
- **10 RENDEZ-VOUS**
L'EXPERT-COMPTABLE AUGMENTÉ

DÉCOUVRIR

- **12 VIE DES CLUBS**
CLUB PATRIMOINE
- **14 VIE DES COMMISSIONS**
CHAMBRE REGIONALE
DE DISCIPLINE
- **16 PROFESSION D'AVENIR**
OPÉRATION MEMENTO

SE TRANSFORMER

- **19 DOSSIER**
**PLATEFORME DES OUTILS
NUMÉRIQUES**

PROGRESSER

- **30 FAQ DÉONTOLOGIE**
HONORAIRES, STRUCTURES
D'EXERCICE/MANDATS SOCIAUX
- **32 FORMATION**
GESTION DE PATRIMOINE
- **34 PERFORMANCE**
PRÉVENTION-SANTÉ, UN LEVIER
POUR RÉDUIRE LES RISQUES
DE MALADIE ET LES COÛTS

S'INSPIRER

- **36 NOUVEAUX MARCHÉS**
ACCOMPAGNER
LES DIRECTIONS ADMINISTRATIVES
ET FINANCIÈRES
- **38 RSE**
L'ATTESTATION RSE,
UNE NOUVELLE MISSION POUR
LES EXPERTS-COMPTABLES



OCTOBRE - DÉCEMBRE 2017

RETOUR SUR UN TRIMESTRE

DEPUIS OCTOBRE 2017

BBUSI

votre plateforme
de partage de missions

Déjà + de **400** utilisateurs
uniques
30 missions déposées
10 missions conclues



DU 27 SEPT. AU 4 OCTOBRE

PREMIÈRES UNIVERSITÉS DES ANTILLES

16h de formations
dont **10h30** homologuées
95 % des participants
envisagent de réitérer
l'expérience
100 % des participants
recommanderaient
le séminaire

DEPUIS OCTOBRE 2017

FORMATION E-COLL

accompagner le chef
d'entreprise dans le pilotage
de la TPE

10 jours de formation
en présentiel et e-learning
Déjà **7** groupes
de 12 participants
98 % recommandent
cette formation



4 ET 5 DÉCEMBRE

TRANSFAIR

le salon de la transmission
d'entreprise

Près de **2 500** inscrits
30 ateliers et conférences
100 consultations



MARDI 19 DÉCEMBRE

PREMIER SPEEDMENTORING DE LA PROFESSION

6 mentors et **25** mentorées
pour échanger conseils et
bonnes pratiques sur les
problématiques de conciliation
vie familiale/vie professionnels,
l'art de se faire un réseau
et de travailler en
interprofessionnalité.

BIEN REMPLI !



MERCREDI 18 OCTOBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

70 consultations gratuites
1 conférence et 1 atelier
pour promouvoir le rôle
des experts-comptables
auprès des associations

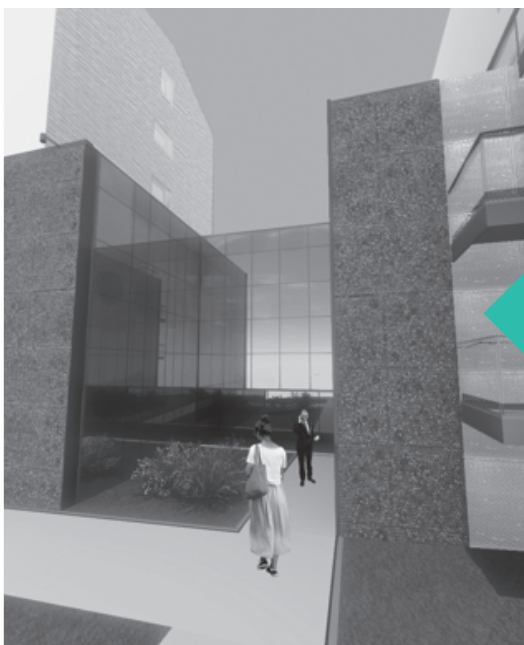


JEUDI 30 NOVEMBRE

TALK

« Règlement général sur la
protection des données »

1800 vues sur Facebook
300 replays en une semaine



TRAVAUX D'EXTENSION DU 50 RUE DE LONDRES

Le nouveau bâtiment
de **formation** sera achevé fin
janvier. Les équipes de l'Ordre s'y
installent provisoirement, le
temps que la bâtiment principal
fasse peau neuve. Fin des
travaux prévue à l'**été 2018**.



COMMISSION RÉPRESSION EXERCICE ILLÉGAL

Interview de Virginie Roitman
et Jacques Midali
dans un reportage de
Complément d'enquête
sur la Seine Saint-Denis
Séminaire national Fraude AGS
Formation Fraude auprès
des magistrats consulaires
du Tribunal de Commerce
de Bobigny



RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS

L'ORDRE VOUS AIDE À VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Simplifier, c'est depuis quelques années le mot d'ordre du gouvernement pour faciliter la vie quotidienne des entreprises et des particuliers.

Pourtant, notre profession sait bien que derrière chaque projet de simplification, se cache une nouvelle complication ! URSSAF, RSI, DGFIP, évidemment mais aussi, organismes de retraites, de prévoyance, banques, éditeurs de logiciels, ... chacun fournit son lot de complexité avec parfois des dysfonctionnements qui nous retombent dessus (qui d'autres pour s'en occuper ?), augmentant notre stress tant que certains sont à la limite du burn-out. Des experts-comptables qui craquent en fin de période de bilan, c'est malheureusement de plus en plus fréquent.

Depuis plusieurs mois, l'Ordre de Paris Ile-de-France a organisé des échanges avec les directions régionales des impôts et de l'Urssaf : comment simplifier les relations entre nous ? Comment faire reconnaître que nous sommes des spécialistes de ces problématiques et qu'un traitement particulier, une sorte de service premium, doit pouvoir nous être accordé ? Que peut faire l'Ordre de Paris Ile-de-France pour simplifier et améliorer notre quotidien ?

Notre proposition consiste donc à mettre en place, dans un premier temps, deux opérations urgentes : faire de l'Ordre l'interlocuteur de secours vis-à-vis de l'Urssaf (organisme avec lequel il semble que les difficultés, faute d'interlocuteur dédié, soient les plus nombreuses), et créer une task-force Simplification avec des consœurs et des confrères volontaires.

INSTAURER UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LES ADMINISTRATIONS

L'équipe Simplification composée d'élus et de permanents de l'Ordre rattachés au département juridique de notre Conseil, peut prendre le relais sur vos dossiers lorsqu'un blocage survient avec l'Urssaf. Bien évidemment, notre Conseil n'a pas vocation à faire le travail

des experts-comptables. Ainsi, les éventuelles demandes de remise de majoration, de délais, d'obtention d'attestation, ... restent du ressort du cabinet. L'Ordre peut en revanche intervenir en cas de blocage pour instaurer un échange directement avec la direction régionale de l'Urssaf. De telles actions ont déjà été entreprises, notamment pour permettre le déblocage d'attestation de vigilance par l'Urssaf (voir le témoignage de notre confrère Alain Girard p.9).

Vous pouvez saisir la commission qui interviendra auprès des administrations en adressant vos questions à l'adresse suivante simplification@oec-paris.fr.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA SIMPLIFICATION ? VENEZ REJOINDRE LA COMMISSION !

Le Conseil régional de l'Ordre Paris Ile-de-France, relayé en département par les AEC, lance un appel à candidatures pour la formation d'une communauté d'experts-comptables franciliens dédiés à la simplification.

La commission a besoin de membres ayant une grande expérience et connaissance personnelle des missions sociales, pour examiner les signalements remontés à l'Ordre. Idéalement, nous cherchons à mettre en place un réseau en Ile-de-France composé de représentants dans chaque département qui pourraient établir des échanges avec les services publics (principalement l'Urssaf et l'administration fiscale) pour pouvoir débloquer en cas de besoin des situations complexes et problématiques. Ce réseau d'experts apporterait également son soutien aux consœurs et aux confrères qui se retrouvent perdus, la tête dans le guidon, sans voir les solutions qui permettraient de résoudre le problème. Le fonctionnement de la commission Simplification serait évidemment basé sur le bénévolat traduisant en acte la confraternité qui nous relie tous.



Si vous êtes intéressés, adressez vos candidatures à l'adresse suivante
simplification@oec-paris.fr

TÉMOIGNAGE D'ALAIN GIRARD, EXPERT-COMPTABLE



L'an dernier, mon cabinet a immatriculé au RCS une filiale d'un constructeur de tunnels, qui emploie depuis janvier 2017 un salarié. Nous sommes chargés de préparer la paie et de télédéclarer les données sociales chaque mois à l'URSSAF. Face aux difficultés rencontrées dans l'utilisation du nouveau système déclaratif DSN, les salaires du deuxième trimestre 2017 ont été télédéclarés avec retard, avant que la situation ne soit régularisée en août 2017.

Ce client souhaitait présenter fin septembre 2017 un dossier de candidature en réponse à un important appel d'offres lancé par la Société du Grand Paris ; ce dossier comprenant notamment une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF. Faute d'avoir pu réconcilier les déclarations de charges sociales et les paiements du 2^{ème} trimestre 2017, l'URSSAF n'avait pu nous délivrer ladite attestation.

Grâce à l'intervention efficace du conseil régional de l'Ordre et de la commission Simplification, mon cabinet a pu obtenir cette attestation sans délai. ♦



Le certificat de dépôt 100% en ligne

Diversifiez l'offre de services de votre cabinet
en simplifiant la création d'entreprise de vos clients



100% en ligne, aucun déplacement en banque



Demande effectuée en 5 minutes



Attestation disponible sous 72h après la réception des fonds*

Découvrez-nous sur www.ibanfirst.com

✉ partners@ibanfirst.com ☎ 01 76 77 46 88

CHANGE | PAIEMENTS | CRÉATION D'ENTREPRISE | SERVICES FINANCIERS | COMPTE PRO

iBanFirst est un établissement de paiement régulé par la Banque Nationale de Belgique dont la succursale est reconnue par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation) en France.

Récompensé par :



*Délai donné à titre indicatif, sous réserve d'éligibilité aux conditions du produit et d'acceptation du dossier par notre service de conformité.

L'EXPERT-COMPTABLE AUGMENTÉ

Puisqu'il est grand temps de faire la lumière sur les mythes qui entourent l'intelligence artificielle (IA), l'Ordre Paris Ile-de-France vous propose une immersion dans le berceau de l'innovation parisienne, la Station F, le jeudi 15 février prochain. L'occasion de faire le point sur le vrai du faux concernant ce concept à la mode. Deep-learning, data, algorithmes ou encore ordinateur quantiques... L'expertise comptable est-elle morte?... Vive l'expertise comptable !

6 MINUTES POUR CONVAINCRE
 Avant d'aborder la compréhension même de ce concept complexe, il vous faut en connaître les acteurs. En effet, comment utiliser des solutions d'IA pour développer votre business si vous n'en êtes pas totalement convaincus vous-même ?
 Alors, ce sont bien ces acteurs, en créant aujourd'hui le visage des cabinets d'expertise comptable de demain, qui doivent faire la preuve de leur efficacité pour la profession !

Jeudi 15 février, une douzaine de start-ups se succéderont sur scène pour vous emmener avec eux sur les chemins de l'IA. Et puisque ce qui compte le plus, c'est votre avis, vous serez invité à réagir en direct via vos smartphones à la présentation des speakers, à commenter l'utilisation d'un outil et surtout à attribuer des « bonus » en live à vos solutions préférées. Par laquelle de ces jeunes pousses vous laisserez-vous convaincre ?

45 MINUTES POUR S'ÉLEVER
 Intelligence artificielle, préjugés et prospectives. Sur la forme de présentations TED de 15 minutes,

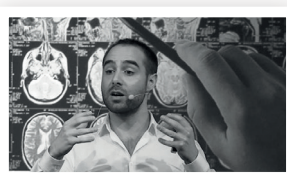
assistez aux démonstrations de quelques-uns des grands noms de l'intelligence artificielle.



JEAN-PHILIPPE DESBIOLLES
 vice-président Cognitive Solutions chez IBM France

« *Aujourd'hui mature, l'intelligence artificielle sort en fait d'un long hiver médiatique.* »

Un avant-goût ? « Le cobot, du robot collaboratif au robot cognitif », à lire sur LeMonde.fr



STÉPHANE MALLARD
 évangeliste digital chez Blu Age

« *A l'avenir, les interactions humaines seront les seules choses qui auront vraiment de la valeur économiquement parlant, tout le reste deviendra des produits de consommation courante du fait de l'IA.* »

Un avant-goût ? Visionnez sur Youtube la keynote de Stéphane Mallard sur l'intelligence artificielle



JULIEN LEVY
 directeur du centre digital de HEC-Netexplo

« *Aujourd'hui, nous pensons que l'homme et la machine se complètent l'un l'autre et que la capacité intellectuelle de cette symbiose homme-machine sera beaucoup plus puissante que celle de chacun pris séparément.* »

Un avant-goût ? Le site de Netexplo Observatory, une mine d'informations sur les technologies qui révolutionnent notre façon de communiquer, de consommer, de voyager... www.netexplo.org

1 HEURE POUR PRENDRE LE SUJET À BRAS LE CORPS

TABLE RONDE 1 EXPERT-COMPTABLE AUGMENTÉ : QUESACO ?

Qui écouter ? Ceux qui affirment que « l'expertise comptable traditionnelle est morte » ou bien ceux qui pensent au contraire que « la profession n'a rien à craindre de l'IA, puisqu'elle est protégée par la réglementation » ? Entre enthousiasme effréné, cris alarmistes et politique de l'autruche, quelle posture adopter ? Où situer votre cabinet et vos projets de développement ? Lors d'une première table ronde, nous vous proposons un débat sans tabou pour rendre compte de ce qui existe aujourd'hui, ce qui devrait arriver à moyen terme et les points sur lesquels les professionnels doivent rester vigilants.

AUTOUR DE LA TABLE :

- › un data scientist
- › un confrère qui bouscule les modèles traditionnels grâce à l'IA
- › Jean-Philippe Desbiolles, vice-président Cognitive Solutions chez IBM France
- › Hervé Gbego, président de la commission Innovation & Performance du CRO Paris IDF

TABLE RONDE 2 PRENDRE LE TRAIN EN MARCHÉ DÈS MAINTENANT

Dans quelle mesure peut-on exploiter les solutions existantes ? Quelles missions développer dès aujourd'hui ? Comment, à l'image d'Amazon, l'expert-comptable pourra anticiper les besoins de ses clients avant même qu'ils y aient pensé ? En confrontant des visions issues de milieux très différents, nous vous proposons une deuxième table ronde pour exposer précisément comment vous mettre dès aujourd'hui dans la peau de « l'expert-comptable augmenté » qui sommeille en vous ! Comment les professionnels d'autres pays se sont emparés du sujet IA ? Comment certaines entreprises traditionnelles se sont appuyées sur l'IA pour se développer sur de nouveaux marchés ? Et le client dans tout cela, comment anticiper ses besoins avant même qu'ils lui viennent à l'esprit ?

AUTOUR DE LA TABLE :

- › Jérôme Wallut, associé chez ICP Consulting et fondateur de WOUS (programme d'accompagnement digital des dirigeants)
- › Geneviève Mottard, présidente de l'Ordre des CPA (experts-comptables) du Québec
- › Delphine Desgurse, Directrice stratégie et innovation numérique Groupe La Poste
- › Laurent Benoudiz, président du CRO Paris IDF

SAVE
THE
DATE



Le futur-vous est déjà en marche.
Prêt(e) ?

Jeudi 15 février 2018

De 18h00 à 21h00

A la Station F (5 parvis Alan Turing, 75013)

AGENDA

LOI DE FINANCES

LUNDI 15 JANVIER

Théâtre Mogador, Paris 9^{ème}

RENDEZ-VOUS ANNUEL DU CLUB SOCIAL

JEUDI 8 FÉVRIER

Grand Rex, Paris 2^{ème}

14h-17h : Ateliers sur l'actualité sociale

17h-20h : Des ordonnances « Macron »

aux prélèvements à la source :

conséquences pour les cabinets en 2018

CLUB PATRIMOINE

MARDI 13 FÉVRIER

Grand Palais, Grand Auditorium, Paris 8^{ème}

« Stratégie de rémunération entre PFU & PAS »

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

DU MARDI 4 AU VENDREDI 7 SEPTEMBRE

Palais des Congrès Porte Maillot

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MERCREDI 5 SEPTEMBRE

Palais des Congrès Porte Maillot

73^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL

DU 10 AU 12 OCTOBRE

Grande halle d'Auvergne,

Clermont-Ferrand

CLUB PATRIMOINE

PROGRAMME 2018

Créé en février 2017 à l'initiative de Serge Anouchian et Laurent Benoudiz, le Club Patrimoine a rapidement trouvé son public et compte aujourd'hui près de 530 adhérents. Les 4 conférences thématiques programmées pour cette première année ont presque toutes joué à guichet fermé à l'auditorium du Grand Palais à Paris. Et les départements ne sont pas en reste, avec 17 conférences programmées dans toute l'Ile-de-France, en partenariat avec les associations d'expertise comptable.

Pour poursuivre dans cette belle dynamique et vous permettre d'approfondir vos connaissances en ingénierie patrimoniale, le comité scientifique du Club vous propose en 2018 d'explorer quatre nouvelles théma-

tiques, en compagnie d'experts issus d'horizons variés. Cette année encore, chaque conférence sera programmée à Paris, au Grand Auditorium du Grand Palais, et en département (dates à venir).

« Stratégie de rémunération entre PFU & PAS »

Pierre-Yves LAGARDE, conseil aux entrepreneurs
Serge ANOUCHIAN, expert-comptable, commissaire aux comptes

MARDI 13 FÉVRIER 17H-19H, GRAND PALAIS, PARIS

MERCREDI 14 FÉVRIER 9H30-11H30 : GRAND HÔTEL, ENGHEN LES BAINS - 15H-17H : CRCC DE VERSAILLES

MERCREDI 13 MARS 9H30-13H30 : CARRÉ MARNE, SAINT-MAUR DES FOSSÉS

MERCREDI 20 MARS 9H30-11H30 : AEC 77, VAUX-LE-PÉNIL - 15H-17H : NOVOTEL, EVRY COURCOURONNES

« Investissements immobiliers & IFI »

Jacques DUHEM, consultant, formateur en gestion de patrimoine
David JEANNE, expert-comptable, expert en stratégie d'entreprise

À PARTIR DE MAI

« Stratégie de transmission d'entreprise à titre gratuit ou onéreux »

Fabrice LUZU, notaire
Anne-Sophie QUIGNON, expert-comptable

À PARTIR DE SEPTEMBRE

« Le dirigeant, son régime matrimonial et la protection du conjoint survivant »

Catherine CAUMETTE, conseil en stratégie patrimoniale, diplômée d'expertise comptable, formateur et enseignant en gestion de patrimoine

À PARTIR DE DÉCEMBRE



POUR ADHÉRER

rendez-vous sur www.oec-paris.fr

ou contactez Sylva Bilez : sbilez@oec-paris.fr ou 01 55 04 31 27.

Droit d'entrée de 120 € TTC (60 € TTC pour les adhérents ANECS ou CJEC)

Cotisation annuelle de 240 € TTC (120 € TTC pour les membres de l'ANECS et du CJEC)





FRANCE GESTION
Commerçants et Artisans



FRANCE GESTION
Professions Libérales

Nous mutualisons nos forces, nous démultiplions notre efficacité...

... au service de votre cabinet et de vos clients

14 000 adhérents
2 000 experts-comptables membres correspondants
30 collaborateurs

FRANCE GESTION, votre partenaire !

Consultez régulièrement
les nouveautés
de notre site Internet

- ▶ les vidéos sur France Gestion TV,
- ▶ l'actualité de nos associations...

et toujours...

- ▶ des informations indispensables pour votre cabinet et vos clients,
- ▶ des téléchargements,
- ▶ des liens utiles...



EXPERTS-COMPTABLES
Vous bénéficiez de services
exclusifs et gratuits :

- notre boîte à outils : communication vers vos clients, gestion de votre cabinet, fiches techniques,
- un espace sécurisé qui vous est réservé sur notre site pour suivre l'avancement de vos dossiers,
- une demande d'attestation traitée dès réception avec un retour par le Net,
- un informaticien à votre disposition pour toutes vos questions relatives à la dématérialisation et à la technologie numérique.

A très bientôt sur **www.france-gestion.fr**

FRANCE GESTION et FRANCE GESTION PROFESSIONS LIBÉRALES

un centre de gestion agréé et une association agréée créés à l'initiative de membres de l'Ordre des Experts-Comptables

50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : **01 43 14 40 50** • Fax : 01 43 14 40 70 • mél : paris@france-gestion.fr
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : **01 39 07 49 49** • Fax : 01 39 07 49 10 • mél : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

PROTÉGER LES TIERS ET DÉFENDRE L'IMAGE DE LA PROFESSION

La Chambre régionale de discipline est une juridiction administrative indépendante. La discipline professionnelle à laquelle sont soumis les experts-comptables trouve son fondement dans la protection des tiers. L'Ordre en assure le secrétariat.

La Chambre régionale de discipline a pour mission de sanctionner les manquements aux règles déontologiques et devoirs de la profession, que ces manquements donnent lieu ou non par ailleurs à des sanctions devant les juridictions pénales ou civiles.

Elle est incompétente pour les litiges d'honoraires ou sur les mises en jeu de responsabilité civile.

Elle est présidée par un magistrat de l'Ordre judiciaire près la Cour d'appel de Paris. Le Président est assisté de deux assesseurs (élus du Conseil régional de l'Ordre).

Elle compte par ailleurs un président suppléant (magistrat) et des membres suppléants (rapporteurs) désignés dans les mêmes conditions que le président et les membres titulaires (*art. 49 de l'Ordonnance de 1945*).

Le commissaire du gouvernement régional formule des observations, assorties d'éventuelles propositions de sanction, lors des audiences de la chambre régionale de discipline.

Les rapporteurs sont nommés par le président de la Chambre pour procéder à l'instruction des dossiers. Leur rôle est d'établir les faits. Ils convoquent et

entendent l'intéressé et le cas échéant le plaignant et toute personne qui lui paraisse utile à l'instruction du dossier.

La Chambre régionale de discipline peut être saisie par le Conseil régional, le commissaire du gouvernement et toute personne ayant un intérêt à agir (expert-comptable ou tiers par exemple client).

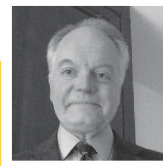
Les dossiers portent sur des cas de fraude fiscale, couverture d'exercice illégal, soustraction au contrôle qualité, violation du secret professionnel, détournement de clientèle...

Les sanctions encourues sont : la réprimande, le blâme (avec inscription au dossier), la suspension pour une durée déterminée avec sursis, la suspension pour une durée déterminée, la radiation comportant interdiction définitive d'exercer la profession.

La Chambre régionale de discipline ne peut prononcer à ce jour de sanctions financières. Ce sera possible à l'avenir en cas de manquements aux règles de lutte anti-blanchiment (des décrets d'application doivent être publiés).



A lire sur www.lefrancilien.oec-paris.fr :
le détail du déroulement de la procédure



PATRICK BIROLLEAU,
MAGISTRAT À LA COUR D'APPEL DE PARIS,
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

Pourquoi la Chambre régionale de discipline est-elle présidée par un magistrat de l'Ordre judiciaire ?

L'ordonnance du 19 septembre 1945, qui a refondé l'ordre professionnel, a entendu renforcer le caractère juridictionnel des chambres de discipline ; la présidence des formations disciplinaires par un magistrat, spécialiste rompu aux règles du procès civil, répond à ce souci : il s'agit ici de marquer que les chambres de discipline sont des juridictions à part entière, que leur fonctionnement repose sur les règles de la procédure civile et que les experts-comptables mis en cause doivent bénéficier de toutes les garanties résultant des principes directeurs du procès, en particulier l'indépendance de la chambre, le respect de la contradiction, une instruction complète à charge et à décharge, l'impartialité de la formation de jugement (notamment par la séparation des autorités de poursuite et de jugement), la publicité des débats, l'existence de voies de recours. La présidence du magistrat, personne extérieure à la profession d'expert-comptable, tend également à éloigner toute suspicion de corporatisme que certains veulent parfois faire peser sur les mécanismes d'autorégulation des professions.

L'appartenance de ce magistrat à l'ordre judiciaire renvoie à la fonction-même de l'expert-comptable, partenaire de l'entreprise en matière juridique, fiscale, sociale, comptable, et à la place qui est la sienne au cœur de la vie économique, matière qui relève des rapports de droit privé et dont l'autorité judiciaire a vocation à connaître.

Quelles sont les spécificités de cette juridiction et quel rôle jouent exactement les assesseurs (élus experts-comptables) lors des délibérés ?

La composition de la Chambre régionale de discipline, par la présence d'un magistrat et d'experts-comptables élus par leurs pairs, garantit son indépendance.

Cette composition est également un facteur de transparence : les décisions sont collégiales ; la complémentarité du professionnel du droit et des professionnels de l'expertise comptable est un facteur d'enrichissement du délibéré et permet de parvenir à une motivation plus complète de nos décisions en fait et en droit.

La spécificité de la juridiction disciplinaire ordinaire tient à plusieurs éléments :

- 】 le positionnement de l'action disciplinaire par rapport à d'autres actions (civiles, pénales, fiscales) dont les éléments pourront certes être soumis aux débats dans la procédure disciplinaire, mais dont en tout état de cause l'issue ne lie pas la chambre de discipline ;
- 】 l'application des procédures disciplinaires à des entités

très diverses : personnes morales, personnes physiques inscrites au Tableau, experts-comptables stagiaires, experts-comptables honoraires, professionnels étrangers autorisés à exercer en France la profession d'expert-comptable ;

- 】 la nécessaire conciliation des règles déontologiques et éthiques avec une pratique professionnelle particulièrement diverse.

La présence, au sein de la chambre de discipline, des élus experts-comptables est, dans ce cadre, indispensable en ce qu'elle apporte la perception des praticiens ; les assesseurs professionnels sont ainsi en mesure, tant dans le cadre de l'audience par les questions susceptibles d'être posées que lors du délibéré, de replacer les faits poursuivis dans le contexte de l'exercice de la profession, de ses contraintes et de la situation particulière de l'expert-comptable concerné.

Les professionnels facilitent également l'adaptation de la jurisprudence ; ils ont cette capacité de réaction que leur permet l'exercice de leur métier ; une des missions des institutions ordinaires est en effet de faire vivre des valeurs intemporelles en regard du temps présent.

La présence des assesseurs élus a enfin une vertu pédagogique : les professionnels acceptent les contraintes et les obligations d'autant mieux qu'elles viennent de leurs pairs.

Quels sont les manquements les plus lourdement sanctionnés ?

Les fautes disciplinaires les plus lourdement sanctionnées sont les manquements à la probité, en particulier dans le domaine financier, le manquement pouvant s'inscrire dans le cadre des relations de l'expert-comptable avec son client, ou, ainsi qu'on le rencontre assez fréquemment, dans le domaine fiscal.

Le sont également les actes commis en récidive, alors qu'une ou plusieurs procédures disciplinaires avaient été diligentées à l'encontre de l'expert-comptable.

La chambre sanctionne enfin sévèrement des experts-comptables dont le comportement, au vu de la pluralité, de la gravité et de la persistance des faits reprochés, traduit une totale perte des repères professionnels ; l'organe disciplinaire est conduit, par des mesures de radiation – la mesure la plus grave dans l'échelle des sanctions – à tirer les conséquences de l'incapacité manifeste de l'intéressé à se repositionner dans le respect des règles de la profession.

OPÉRATION MEMENTO

L'ORDRE FRANCILIEN AUX CÔTÉS DES CANDIDATS AU DEC

En ce samedi 21 octobre, il règne au 50 rue de Londres une agitation inhabituelle, des dizaines d'étudiants se succèdent au 1^{er} étage et repartent chacun avec un sac bien rempli... et un grand sourire aux lèvres. Noël avant l'heure ? Presque ! L'opération Memento, la nouvelle initiative du Conseil régional de l'Ordre Paris Ile-de-France, en partenariat avec l'ANECS et les éditions Francis Lefebvre pour faciliter la vie des candidats au DEC.

A l'heure du tout numérique, rares sont les confrères et collaborateurs qui achètent et utilisent encore les versions papier des Memento. Or, quand vient le jour des épreuves du DEC, l'accès à Internet est interdit, seule la consultation des documentations papier est possible. Et nombre de candidats nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent à se procurer ces ouvrages et du coût que représente cet investissement à l'usage pourtant bien éphémère.

C'est pourquoi, afin de favoriser la réussite des candidats à l'examen, l'Ordre de Paris Ile-de-France a imaginé un accord avec les Editions Francis Lefebvre, qui nous permet de prêter pendant le temps de l'examen 7 memento (comptable, audit, association, fiscal, fusion-acquisition, social et sociétés commerciales) au prix forfaitaire de 199 euros (au lieu de 1 000 euros environ à l'achat). Les épreuves terminées, les memorialistes rapportent les ouvrages à l'Ordre, qui peuvent ainsi servir aux candidats de la session suivante... et ainsi de suite, avec la garantie de bénéficier toujours de la dernière version des ouvrages, les éditions Francis Lefebvre s'étant engagées à remplacer chaque Memento lors des mises à jour annuelles.

Pour mettre en œuvre cette opération, faciliter la communication, organiser la distribution puis la restitution des ouvrages..., l'Ordre s'est associé à l'ANECS, interlocuteur privilégié des aspirants au DEC, qui propose déjà des sessions de coaching et préparation aux épreuves. Aussi les membres de l'ANECS bénéficient-ils d'un tarif privilégié pour la location des ouvrages, 99 euros TTC.

Cette « opération Memento », lancée début octobre, a immédiatement rencontré un vif succès puisque les 150 packs disponibles ont été réservés en quelques semaines.

Candidats de la session de mai, surveillez bien votre boîte mail : les locations démarreront en février et les inscriptions se feront sur Internet. ♦



TEMOIGNAGES



Anthony Pho, mémorialiste

L'opération Memento a réellement constitué une aide précieuse dans la préparation de l'épreuve 2 « Révision légale et contractuelle des comptes » du diplôme d'expertise comptable. Le kit proposé en location à courte durée, à un tarif intéressant permet une économie substantielle non négligeable tout en bénéficiant d'une documentation à jour et complète. Elle contient l'ensemble des memento (Comptable, fiscal, social, audit, association, fusion-acquisition et sociétés commerciales) nécessaires pour faire face à toutes les questions posées de l'épreuve. Je remercie infiniment l'Ordre Paris Ile-de-France pour l'initiative de cette offre qui a grandement facilité ma préparation et je salue les efforts de toute l'équipe ayant participé à ce projet.

Valérie Emlek, mémorialiste

Le prêt des mementos à un prix si abordable m'a été d'une grande aide dans la préparation du grand écrit, d'autant qu'en travaillant en entreprise, je n'avais pas tous les memento à disposition, et leur prix reste tout de même dissuasif s'il faut tous les acheter ! Je me suis sentie mieux armée avec tous ces memento incontournables à disposition (avec la dernière version à chaque fois), plus sereine et rassurée le jour de l'examen. J'ai également beaucoup apprécié le déploiement des équipes avec notamment des horaires souples pour récupérer et rendre les memento. Merci à l'ANECS et à l'Ordre pour cette très belle initiative qui répond à un vrai besoin, en apportant directement aux stagiaires une aide concrète et précieuse.

ELVIRE SEKLOKA, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION STAGE

C'est la vocation de notre commission Stage d'accompagner les stagiaires et de leur proposer des services sur-mesure pour les conduire toujours plus nombreux vers la réussite et l'accès à l'exercice libéral. L'opération Memento, qui permet de soulager les jeunes d'un lourd coût financier, s'inscrit complètement dans cette dynamique et nous sommes ravis d'avoir pu la mettre en place, grâce à l'aide de l'ANECS et des éditions Francis Lefebvre. Dans la même logique de simplifier la vie des stagiaires, l'Ordre francilien travaille actuellement à la mise en place d'un outil de suivi informatique permettant aux experts-comptables stagiaires de connaître en temps réel l'actualité du traitement de leur dossier. Nous vous en dirons plus très bientôt.

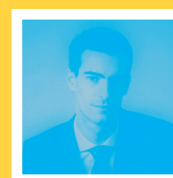


© C. Lefebvinsky

PIERRICK CHAUVIN, PRÉSIDENT DE L'ANECS PARIS IDF

Cette année, l'ANECS Paris IDF n'a cessé d'être force de propositions auprès des instances. Notre leitmotiv : représenter les stagiaires en améliorant les conditions du stage et des épreuves. Avec l'Ordre de Paris Ile-de-France, nous nous sommes retroussés les manches pour vous soulager d'un poids... « Plus de valise ? Me direz-vous surpris. » Malheureusement non, du moins, pas encore !... Il s'agit d'un poids qui ne se porte pas au travers des couloirs et des escaliers d'Arcueil. Pourtant il s'agit d'un poids qui décourage, un poids qui provoque des inégalités, un poids qui a toujours été évoqué mais jamais réglé ! Il s'agit du poids financier qui pèse sur chacun des candidats lors de l'acquisition de la documentation professionnelle pour l'épreuve de révision. Une offre exceptionnelle à 99 € a été négociée pour vous !

Je finis mon propos en remerciant au nom de tous les candidats franciliens le CROEC et les Editions F. Lefebvre. Et je donne rendez-vous à tous les candidats, dès février, pour la prochaine opération Memento.



L'Opération Memento
c'est plus de 3 tonnes d'ouvrages

Votre partenaire TPE C'EST PICPUS



Cotisation 2017

BIC : 239 € HT

BNC : 235 € HT

Auto-entrepreneurs : 60 € TTC

Compétence nationale
et multiprofessionnelle

SIMPLE

- Un interlocuteur unique pour vos clients BIC et BNC
- Une plateforme web interactive
 - paramétrable pour s'adapter à l'organisation de votre cabinet
 - gestion des dossiers et traitement des questions ECCV en ligne
- Des attestations délivrées sans délai même en période fiscale

PRO

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'information juridique, fiscale et économique
- Des formations et des conférences d'actualité pour les cabinets d'expertise comptable
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

À L'ÉCOUTE

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance

www.cgapicpus.com

Vos contacts

Nation > Christine DOUARIN

Tél. : 01.53.33.34.55

36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12

E-mail : douarin.christine@cgapicpus.com

Nanterre > Françoise CLAVERIE

Tél. : 01.47.25.73.12

41, rue des trois Fontanot - 92024 Nanterre cedex

E-mail : claverie.francoise@cgapicpus.com

Val de Marne > Françoise CLAVERIE

Tél. : 01.49.60.20.10

15-17, place Marcel Cachin - 94200 Ivry-Sur-Seine

E-mail : claverie.francoise@cgapicpus.com

Créés et administrés par des experts-comptables.

Président : Daniel Forestier, expert-comptable



[Plateformeoutilsnumeriques.com](https://plateformeoutilsnumeriques.com)

VOTRE NOUVELLE PLATEFORME DES OUTILS NUMÉRIQUES

Vous êtes conscient de l'enjeu de la transition numérique, mais vous ignorez comment en devenir acteur ? Avec ce dossier spécial, découvrez le tout nouveau projet du Comité numérique de l'Ordre et accompagnez efficacement vos clients et prospects en leur proposant des solutions numériques innovantes.

Non, le numérique n'est pas qu'une question d'outils ! Mais...

Par **Jonathan Cohen**, expert-comptable, président du Comité Numérique

 @MrCohenJonathan

« Comment réussir sa transition numérique ? », « La transformation numérique, une nécessité », « Bien mener la révolution digitale », « Les experts-comptables & le défi du numérique »...
Il ne se passe pas une journée sans qu'un article sur le numérique soit publié ou qu'un/une « expert/experte » donne une conférence sur le sujet.

S'il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion sur un sujet aussi important et impactant pour notre société et notre économie, l'excès d'information sur le thème du numérique cache une réalité plus complexe : sa mise en œuvre.


Certes la transformation de la société est une réalité, les confrères en ont parfaitement conscience et très rares sont les experts-comptables qui considèrent que la révolution numérique ne les concerne pas. Il ne s'agit pas de nier cette évolution mais une fois le constat réalisé, que devons-nous faire ? Si les conférences ont pour objectif de semer des graines, de faire réagir, comment passons-nous à l'action ?

C'est à cette question que nous avons essayé de répondre au comité numérique du conseil régional de l'Ordre de Paris Ile-de-France. Derrière les grands titres de ces conférences et de ces articles, se cache la réalité du terrain : de retour dans les entreprises, dans les cabinets, nous sommes confrontés au quotidien, à l'inertie, aux contraintes budgétaires et temporelles.

La transition en pratique. Pour mettre en œuvre cette transformation numérique au sein de nos cabinets et chez nos clients, il faut indéniablement des outils numériques. Automatisation des processus, gain de productivité, outil d'aide à la décision, nouvelles missions... Les promesses de ces solutions sont nombreuses dans un souci de répondre aux besoins constants des clients : toujours plus de conseil et d'accompagnement.

Veille quotidienne. Tout le monde s'accorde à dire que le monde actuel évolue vite, les solutions d'hier sont rapidement dépassées et des startups viennent fréquemment disrupter des business models solidement établis. Suivre ces évolutions nécessite d'avoir une cellule dédiée à la veille technologique. Or, la typologie des cabinets franciliens rend difficile la mise en place d'une telle équipe ou même d'une personne spécialisée sur ces questions.

Solution idéale. N'en déplaise aux éditeurs qui voudraient vous faire croire l'inverse : la solution idéale permettant de centraliser tous les besoins du cabinet et toutes les demandes des clients n'existe pas. Aujourd'hui le monde est ouvert, globalisé et de plus en plus décentralisé. L'environnement informatique a suivi le même chemin, voire a été précurseur de cet environnement collaboratif, de cette économie du partage de la connaissance et de l'information. Concrètement, cela signifie échange d'informations en temps réel, système ouvert, connexion des différentes solutions entre elles... Le Cloud et les API (*application programming interface*) ont grandement permis cette interopérabilité et la mise en place d'écosystèmes.



Approche Lean. Au cours d'une conférence, d'un congrès ou via un autre confrère, vous avez entendu parler d'une nouvelle solution vous permettant un gain de temps ou une optimisation des processus et vous avez décidé de la déployer auprès de l'ensemble de vos clients et la mettre en place pour tous vos collaborateurs. Mauvaise approche ! La solution idéale n'existant pas, de même une solution identique pour tous les clients ne répondra pas à votre problématique. Il faut tester le produit de même que l'on teste une idée sur un marché, sur un échantillon de clients innovants et réceptifs auprès duquel on récoltera des avis et des recommandations afin de vérifier l'adéquation réelle du produit aux besoins. C'est la méthode du *Lean Startup*¹ appliqué au déploiement d'une solu-

tion logicielle : détection des problèmes, segmentation de la clientèle, test de la solution, retour client, correction, nouveau test, mesure des progrès.

Un guide des outils innovants ? Un énième ouvrage sur les outils à destination des confrères n'aurait pas permis de remplir les trois objectifs que nous nous sommes fixés pour répondre aux défis de la mise en œuvre de la transition numérique : la solution devra être digitale, évolutive & collaborative. Un format papier ou même un ouvrage électronique est par définition figé dans le temps, chaque mise à jour nécessite une nouvelle édition et seuls les auteurs de l'ouvrage font part de leurs avis ; cela ne correspond pas à la philosophie de la nouvelle économie.

Qu'est-ce que PON : la Plateforme des Outils Numériques ?

Digitale. Un projet du Comité Numérique ne pouvait pas ne pas être numérique... PON est un site Internet référençant de façon collaborative les outils numériques à destination des confrères ou de leurs clients. Sur un même espace (Plateformeoutilsnumeriques.com), vous pouvez retrouver les différentes solutions classées par catégorie avec une fiche récapitulative de la solution ainsi qu'une courte vidéo de présentation de l'outil vous permettant d'appréhender immédiatement son intérêt ou son adéquation à vos besoins.

Evolutive. La plateforme des outils numériques est amenée à s'enrichir au fur et à mesure du temps. Les confrères, comme les éditeurs de logiciel, auront la possibilité de soumettre un outil non référencé (*sous réserve du respect des conditions de la Charte d'utilisation*) de sorte que cette plateforme se verra la plus exhaustive et complète possible.

Collaborative. Par la proposition d'un nouvel outil par un confrère mais surtout par la notation et la possibilité de laisser des commentaires constructifs, PON sera entièrement collaborative. Après authentification via le compte Expert, les confrères auront la possibilité de noter l'outil de deux façons : une note globale de 1 à 5 et une note de 1 à 5 par fonctionnalité et/ou caractéristique. Les experts-comptables auront la possibilité de laisser un avis réservé à la profession dans le but de partager leur retour d'utilisation de la solution ou des suggestions d'amélioration à destination des éditeurs. La veille technologique devient collaborative par et pour la profession !

¹ Eric Ries

Et les éditeurs ? Dès la présentation du projet, tous les éditeurs qu'ils soient traditionnels ou plus récents, ont vite compris l'intérêt d'une telle solution : pouvoir bénéficier d'une centralisation des avis et retours utilisateurs, tout en permettant d'être visible auprès de l'ensemble des confrères. A ce titre, la Plateforme des Outils Numériques permet un envoi des avis et notes à l'éditeur de la solution, qui aura préalablement accepté la charte d'utilisation, afin qu'il puisse améliorer sa solution.

PON est un projet qui a été développé entièrement par les équipes du conseil régional de Paris, le Comité Numérique tenait à les remercier pour leur implication et ces longs mois d'échanges et de travail. PON est à destination de l'ensemble de la profession afin d'accompagner de façon très pratique et pragmatique les experts-comptables dans la transition numérique en cours, elle ne pourra jouer pleinement son rôle qu'avec le concours de tous les confrères.

L'esprit collaboratif est l'ADN de PON, merci de vous emparer de ce projet, de le commenter, de le challenger, de proposer de nouveaux outils, de noter les outils existants et de laisser de nombreux commentaires.

PON est maintenant votre outil de veille technologique, à vous de le faire évoluer !



Vous souhaitez en savoir davantage ?

Contactez-nous : numerique@oec-paris.fr

La transformation numérique est un challenge pour la profession

Un vent digital souffle sur l'Ordre de Paris Ile-de-France. Après le lancement en octobre dernier de BBusi.com, la plateforme de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants, le Conseil régional annonce la création de la plateforme d'outils numériques. Explications avec Laurent Benoudiz, président, et Hervé Gbego, vice-président en charge du secteur Innovation et Performance.

22

LE FRANCILIEN
> le dossier

Après le lancement de BBusi, vous annoncez la sortie prochaine de la plateforme d'outils numériques... Quel est le message de l'Ordre en réalisant ces projets ?



Laurent Benoudiz : Ces deux services sont la face émergée de l'iceberg ! Nous avons entrepris un grand travail de numérisation des services de l'Ordre qui est actuellement en cours (Tableau, Qualité, Stage, Formation...). Il y a l'idée

que la dématérialisation peut grandement améliorer le service et la proximité de l'Ordre avec ses membres. Certes, certains services nécessiteront toujours de la présence (les litiges, certaines formations...), mais beaucoup d'autres sont accessibles à distance. Dans ce plan numérique de l'Ordre, nous avons intégré des services innovants. BBusi et PON sont les premiers, d'autres suivront en 2018 car la transformation numérique est un challenge pour la profession dans son ensemble : vos cabinets mais aussi notre institution !



Hervé Gbego : Il y a tout un écosystème de startups qui se développe autour de nos métiers (les *Compta Tech*, ou *Account Tech*), et nos confrères se sentent parfois un peu perdus. Leurs questionnements sont légitimes : les startups respectent-elles nos règles et notre déontologie ? Comprennent-elles nos attentes ? Avec la plateforme des outils numériques, nous

les aidons à y voir plus clair. Notre ambition première est de faire le point sur ces outils : les identifier puis les référencer sur la plateforme, vérifier s'ils respectent notre déontologie et s'ils offrent des fonctionnalités minimales attendues. Aux experts-comptables, ensuite, de s'approprier ces outils et de les noter, afin de faire ressortir les plus performants.

Quelle sera la prochaine étape ?

LB : Nous prévoyons la création d'un incubateur : après avoir identifié et recensé les Account Tech, nous souhaitons les suivre et travailler avec elles pour leur permettre de mieux prendre en compte notre déontologie et nos méthodes de travail. Nous faisons le pari de suivre ces innovations et d'accompagner notre transformation en travaillant avec les startups. Nous préférons maîtriser l'innovation plutôt que de sortir du champ.

HG : C'est le dilemme de l'innovateur cher à Clayton Christensen. Pourquoi un secteur traditionnel et bien implanté a-t-il du mal à intégrer une innovation de rupture ? Pour beaucoup, intégrer des outils qui peuvent in fine détruire le métier traditionnel est très dangereux. Mais si on n'agit pas, les choses se modifient sans nous. Aujourd'hui, nous pouvons transformer nos métiers, mais il nous faut du temps pour intégrer ces innovations. Le ferons-nous suffisamment rapidement pour ne pas subir cette accélération ? C'est tout le challenge.



Comment toutes ces initiatives digitales aident-elles les experts-comptables ?

LB : En mettant en place un système collaboratif, nous facilitons l'information sur les usages des outils. Nous vérifions que le produit n'est pas illégal et qu'il respecte la déontologie, et ce sont les utilisateurs qui ajoutent des commentaires, visibles par les experts-comptables connectés. Un club de confrères a été créé pour sourcer et commenter les outils. Grâce à une veille active de ce qui existe, nous élargissons la connaissance de l'écosystème tout en aidant nos confrères à juger et à valoriser.

HG : Les outils numériques permettent non seulement de gagner du temps et de développer plus de conseil (notamment auprès des TPE qui n'ont pas un budget illimité), mais aussi de réfléchir à d'autres types de missions. En offrant l'accès à un plus grand nombre de données, ils nous permettent, par exemple, d'aller plus loin dans l'analyse de la santé financière des entreprises, de faire des prévisions plus précises. Tout cela offre de nouvelles opportunités de missions originales autour des PME ou des ETI. Le potentiel est énorme : nous avons un capital confiance auprès des dirigeants. A nous de réinvestir un marché investi par des consultants moins formés que nous.

Pourquoi une telle effervescence autour de la digitalisation ?

LB : Cette évolution est plus compliquée que d'autres. Jusqu'au numérique, le progrès informatique pour un cabinet consistait à faire le même travail mieux et plus rapidement : saisie sur écran et non sur des bordereaux papiers, liasses fiscales télétransmises et non plus imprimées... Avec le numérique, à terme, c'est une partie du travail qui sera faite par la machine. Cela entraîne des interrogations quant à l'organisation du cabinet, la relation client, la valeur ajoutée fournie, la perception que le client a de notre utilité. Il faut donc, au-delà du bon outil, repenser la stratégie du cabinet et la manière dont on travaille. Ce sont des changements plus profonds que ce que nous avons pu vivre par le passé.

HG : C'est pourquoi nous avons modernisé Performance Académie, une formation de 10 demi-journées qui permet de réfléchir à la straté-

gie, en abordant des problématiques spécifiques : numérique, RH, marketing, etc. Entre chaque session, les participants restent en contact. Ils mettent en œuvre des changements et peuvent échanger entre eux. Nous avons aussi créé e-coll : de la production à l'accompagnement, une formation de 10 jours (dont 5 jours en e-learning) à destination des collaborateurs. Cette formation leur permet de comprendre la problématique numérique, puis d'évoluer de la production à un accompagnement en gestion des clients.

Et vous-même, avez-vous engagé une dématérialisation tous azimuts dans votre cabinet ?

LB : Nous utilisons des outils numériques qui génèrent un gain de productivité important, mais je n'en suis pas au stade de la transformation complète de mon cabinet : je n'ai pas sélectionné mes clients, organisé la production par typologie, etc. Certains de mes confrères ont géré la dématérialisation de manière très poussée, au prix d'une démarche forte au niveau organisationnel. En ce qui me concerne, j'essaie d'utiliser au maximum les outils numériques pour que le temps libéré nous permette de faire autre chose que de la comptabilité et du déclaratif, et que nous puissions basculer dans l'accompagnement et augmenter la qualité de service. Nous avons également beaucoup travaillé sur l'offre de service avec des fiches missions, des formations techniques mais aussi comportementales, avec l'objectif d'une montée en compétences de l'ensemble des équipes pour déplacer la valeur ajoutée vers l'accompagnement et le conseil et non la production. Si on n'enrichit pas la relation avec le client, l'ajustement se fera par le prix. C'est ce que nous voulons éviter, pour notre cabinet, mais plus généralement pour la profession entière.

HG : Nous essayons d'être numérique et digital, mais les outils les plus modernes ne suffisent pas. Il faut repenser notre métier, notre modèle économique et comprendre ce que les outils peuvent nous apporter : pas uniquement libérer du temps et proposer de nouveaux services et autre forme de relation avec nos clients, mais aussi réfléchir au métier de demain. Quel est le rôle sociétal de l'expert-comptable de demain ? Nous sommes dans une période charnière, et comme nombre de confrères, nous cherchons notre modèle. Nous tentons beaucoup de choses, c'est difficile mais passionnant.

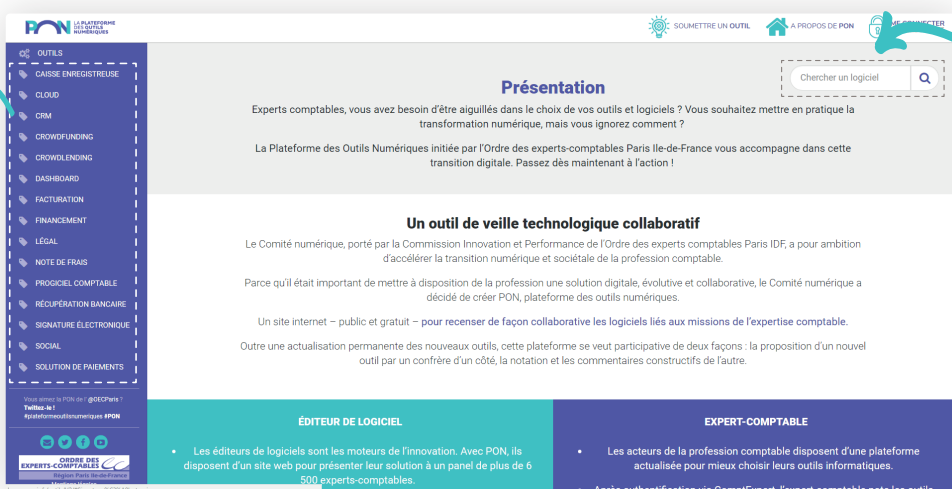
L'INTÉRÊT DE LA PLATEFORME DES OUTILS NUMÉRIQUES ?

Vous proposer, à vous experts-comptables, un espace où retrouver des outils numériques pour vos missions.
PON est votre plateforme, nous vous donnons la parole !
Alors allez-y, testez les outils, notez-les et faites-nous part de vos commentaires.



1. 

Afin de profiter pleinement de la plateforme, identifiez-vous via votre **ComptExpert**.

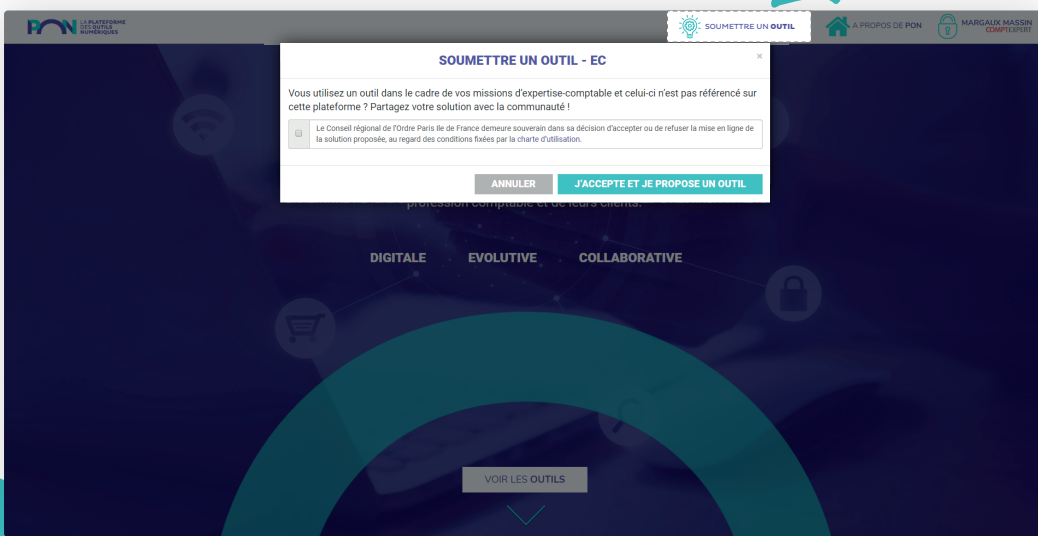


2. 

Retrouvez tous les logiciels référencés sur la plateforme dans les différentes catégories présentées sur la gauche du site.



Vous connaissez le nom d'un logiciel et souhaitez en savoir plus sur celui-ci ? Recherchez-le directement dans la **barre de recherche**.

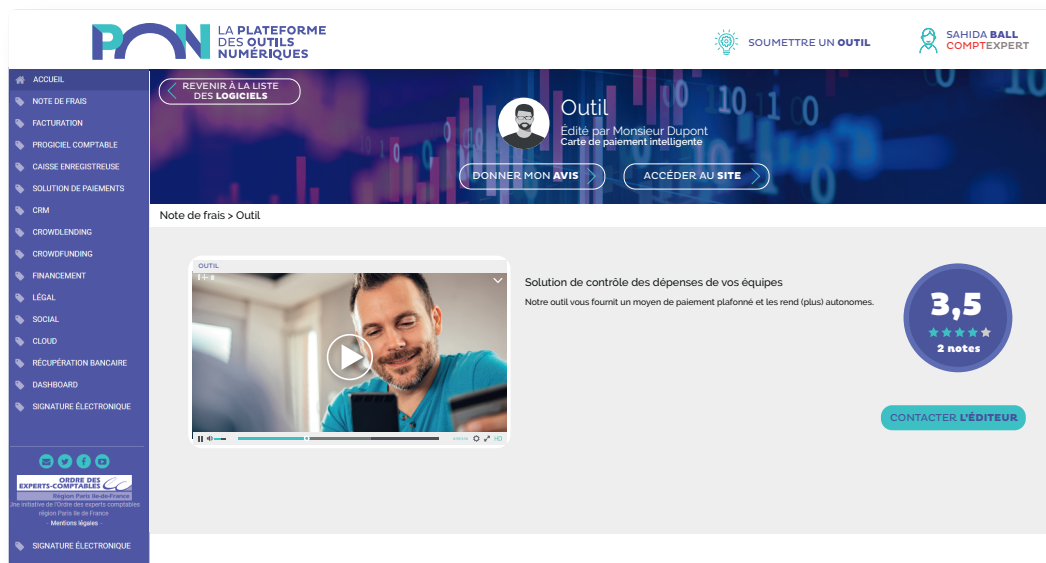


3. 

Parce que PON se veut la plus exhaustive et complète possible, **soumettez-nous de nouveaux outils**, non référencés.

4.

Découvrez-en plus sur chacun des **outils** présents sur la plateforme (descriptif, site internet, spécificités, etc.). PON vous propose même de contacter l'éditeur de l'outil !



LA PLATEFORME DES OUTILS NUMÉRIQUES

REVENIR À LA LISTE DES LOGICIELS

Outil
Édité par Monsieur Dupont
Carte de paiement intelligente

DONNER MON AVIS ACCÉDER AU SITE

Note de frais > Outil

Solution de contrôle des dépenses de vos équipes
Notre outil vous fournit un moyen de paiement plafonné et les rend (plus) autonomes.

3,5
★★★★★
2 notes

CONTACTER L'ÉDITEUR

5.

La plateforme vous propose de **noter chaque outil** de deux façons : une note globale de 1 à 5 et une note de 1 à 5 par fonctionnalité.

En plus de ces notes, nous vous donnons la parole grâce aux commentaires (anonymes ou non). Toutes ces appréciations sont visibles uniquement par les personnes disposant d'un identifiant ComptExpert.

Notes et avis d'Experts

3,5
★★★★★
2 notes

Export ★★★★★ (1 note)
Debug ★★★★★ (1 note)
Calcul ★★★★★ (1 note)

DONNER MON AVIS

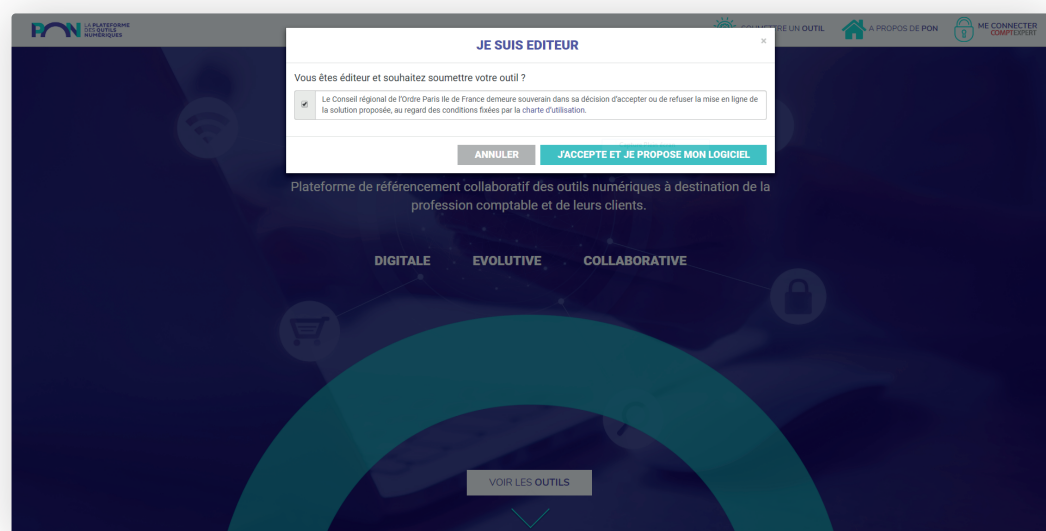
Sylvain Gallot
Le 30/11/2017 à 14h17
★★★★★
L'ergonomie est à revoir, sinon logiciel très utile au quotidien.

Stéphanie Lamille
Le 28/11/2017 à 12h09
★★★★★
Je valide cet outil.

6.

Lorsqu'un éditeur souhaite proposer son outil sur PON, il s'engage à respecter les **conditions de la charte**, à savoir notamment l'absence de concurrence directe ou indirecte sur l'activité traditionnelle des experts-comptables.

Et concernant les éditeurs ?



LA PLATEFORME DES OUTILS NUMÉRIQUES

JE SUIS ÉDITEUR

Vous êtes éditeur et souhaitez soumettre votre outil ?

Le Conseil régional de l'Ordre Paris Ile de France demeure souverain dans sa décision d'accepter ou de refuser la mise en ligne de la solution proposée, au regard des conditions fixées par la charte d'utilisation.

ANNULER J'ACCÉPTE ET JE PROPOSE MON LOGICIEL

Plateforme de référencement collaboratif des outils numériques à destination de la profession comptable et de leurs clients.

DIGITALE EVOLUTIVE COLLABORATIVE

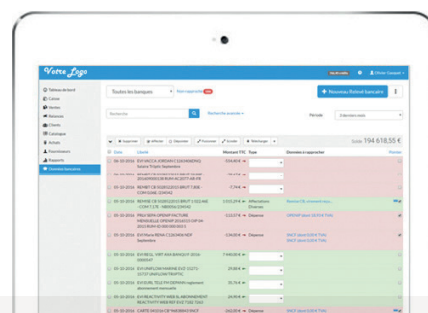
VOIR LES OUTILS

Focus sur 4 outils numériques

Présents sur la plateforme des objets numériques, les outils présentés sur cette double page s'adressent aux TPE, PME et aux experts-comptables, le plus souvent en marque blanche pour ces derniers. Ils ont tous un point commun : faire gagner du temps en supprimant des tâches fastidieuses.

Evoliz, une plateforme collaborative

Solution complète de gestion pour piloter l'activité de l'entreprise, Evoliz permet de collecter, de saisir, d'imputer, et de restituer automatiquement sous forme de rapports en temps réel les informations de gestion de l'entreprise (Ventes, Achats, Banques, Z de caisse,...) Evoliz propose sa solution en marque grise ou en marque blanche aux cabinets d'expertise-comptable.



CE QU'ILS EN DISENT

Stéphane Hamelin, Directeur Business Développement

« Nous sommes dans une logique d'ouverture et de veille technologique permanente : nous intégrons régulièrement des solutions complémentaires pertinentes aux clients. Tous les mois, des améliorations et de nouvelles fonctionnalités sont déployées, comme le télépaiement de la TVA en novembre, ou les notes de frais en décembre. Résolument orientés clients, nous commercialisons notre solution directement en ligne auprès des TPE/PME, et via nos partenaires experts-comptables. Cela permet à ces derniers d'automatiser la tenue comptable, qui représente encore 80 % de leur chiffre d'affaires. Tout l'enjeu pour eux est de remplacer ce temps libéré par de nouvelles missions de conseil, comme par exemple la mise à jour, la restitution et l'exploitation d'indicateurs utiles aux clients. Notre solution prend tout son sens lorsqu'elle est utilisée de façon collaborative avec l'expert-comptable. »

Receipt Bank, la saisie automatique des données

Receipt Bank est un logiciel qui intègre et comptabilise directement les écritures comptables, y compris les factures d'achat et les notes de frais. Il suffit de les photographier avec un smartphone ou de les transférer par mail. Tout est recevable ou presque, même les notes écrites à la main. La saisie automatique des données et l'interface de la plateforme, simple et intuitive, font gagner un temps précieux.



CE QU'ILS EN DISENT

Florent Dujardin, directeur commercial France

« En France, les experts-comptables sont de plus en plus nombreux à vouloir passer moins de temps sur la tenue de comptabilité et à développer des services à haute valeur ajoutée. En leur proposant l'automatisation de la comptabilité, nous leur permettons de garder les revenus de cette activité tout en libérant du temps pour le conseil ou les services. Nous leur faisons gagner du temps. Pour que ça fonctionne bien, l'outil doit être le plus simple possible du côté du client, afin que celui-ci accepte d'abandonner son ancien système. Si le nouvel outil est vraiment plus simple, l'expert-comptable peut convaincre plus facilement le client de photographier ses factures et notes de frais plutôt que de les agraffer et de les saisir dans un logiciel. Du côté de l'expert-comptable, toutes les données des factures sont extraites via un logiciel de reconnaissance optique. Ces dernières sont recueillies puis comparées à une base où figurent les données de millions de factures. Le tableau de bord propose des indicateurs pour chaque client. L'affectation des dépenses est personnalisable. »

Mooncard, une carte bleue pour les entreprises

Combinée à un logiciel d'intelligence artificielle, la carte bleue Mooncard permet aux entreprises de gérer les notes de frais de leurs collaborateurs en temps réel. Lors de chaque paiement, elle enregistre les informations liées à la transaction grâce à une simple photo du ticket de caisse, prise via un smartphone. Ces informations sont alors automatiquement traitées et envoyées à la comptabilité de l'entreprise.



CE QU'ILS EN DISENT

Tristan Leteurtre, fondateur et directeur général

« Les entreprises perdent beaucoup de temps à vérifier et à gérer les notes de frais de leurs collaborateurs. Notre carte est la première à proposer un pilotage précis et en temps réel des dépenses. Grâce à l'interface web, le type de dépenses autorisées se paramètre facilement : pas plus de 100 euros par jour, pas d'utilisation le week end, pas de retrait d'argent, etc. Le manager reçoit des alertes en temps réel et au-delà d'une certaine somme. Les collaborateurs adorent car ils n'ont pas à avancer l'argent. Le dirigeant apprécie la transparence et l'instantanéité. Et l'expert-comptable est ravi de gagner du temps. Le métier d'expert-comptable connaît une profonde mutation. Il est de plus en plus difficile de trouver des collaborateurs de qualité pour faire de la saisie, une tâche jugée peu intéressante, très chronophage et sur laquelle les marges ne sont pas si importantes. Ce système fait gagner du temps et permet à l'expert-comptable d'accéder aux données comptables de l'entreprise : à la fin du mois, il télécharge un fichier contenant les éléments techniques et tous les reçus numérisés, qu'il importe dans son logiciel de comptabilité. Il n'a pas besoin d'équipement spécifique. »

iBanFirst, le dépôt de capital en ligne

Plateforme de services financiers en ligne pour les entreprises, iBanFirst propose – outre le Compte Pro International permettant de réaliser des transactions internationales – le dépôt de capital en ligne, au moment de la création d'une entreprise. La startup, qui veut s'affirmer comme un acteur clé de la banque numérique, est régulée par la Banque Nationale de Belgique en tant qu'établissement de paiement, dont la succursale en France est reconnue par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).



CE QU'ELLES EN DISENT

**Amandine Moreau, directrice marketing
et Victoire Mulliez, Strategic Partnerships**

« Lors de la création d'une entreprise, le dépôt de capital est une étape obligatoire. Jusqu'à présent, il fallait prendre un rendez-vous avec un conseiller à la banque, chez un notaire ou plus rarement auprès de la Caisse des dépôts et des consignations avec tous les documents nécessaires. Un processus qui pouvait se révéler long et fastidieux, et atteindre jusqu'à 3 semaines pour obtenir une attestation de dépôt. Depuis le mois d'octobre 2017, nous proposons une alternative en ligne qui permet de déposer le capital et d'obtenir son attestation 72 heures après la réception des fonds – par virement bancaire – sans se déplacer, avec seulement trois documents : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le projet de statuts de l'entreprise en création. Remplir notre formulaire prend quelques minutes. Pour les experts-comptables qui accompagnent les entrepreneurs, le gain de temps est appréciable. Notre produit est disponible en direct sur notre site, mais il existe aussi en marque blanche. L'interface est alors aux couleurs du cabinet, et l'expert-comptable donne un accès à son client, ou remplit le formulaire pour le compte de celui-ci s'il est mandaté. Le client n'a plus qu'à faire le virement. En proposant eux-mêmes ce service, les experts-comptables envoient un signal fort d'innovation à leurs clients. »

Où en êtes-vous face à la transition numérique ?



1. Vous n'avez aucune idée de ce que signifie « logiciel en SaaS ».
 - VRAI
 - FAUX
2. Vous avez déjà prononcé ces mots « La transition numérique ? Dans 20 ans peut-être ».
 - VRAI
 - FAUX
3. Pour vous, prendre des cours via le CNED (Centre National d'Éducation à Distance) est un exemple d'ubérisation.
 - VRAI
 - FAUX
4. Seuls les grands cabinets d'expertise comptable sont concernés par la transition numérique.
 - VRAI
 - FAUX
5. Très peu voire aucun de vos nouveaux clients vous ont connus via le site Internet de votre cabinet.
 - VRAI
 - FAUX
6. Les formalités administratives allégées sont le facteur principal qui a permis à la profession d'améliorer la productivité des cabinets.
 - VRAI
 - FAUX

Vous avez une majorité de « VRAI » ? La maîtrise du numérique n'est pas encore votre fort ! Vos clients vous attendent et comptent sur vous, faites de la transformation numérique de votre cabinet une priorité !



POC Acronyme de « proof of concept » ou preuves de concepts. Le terme désigne le fait d'avoir des éléments plus ou moins tangibles assurant qu'un nouveau concept de produit ou service n'est pas une simple vue de l'esprit. Le POC vise à **limiter le risque de pertes financières** liées à des développements de nouveaux produits ou services (coûts directs de développement et production, temps perdu, etc.).

SEO Acronyme de Search Engine Optimization. Il définit l'art de **référer une page web ou une application dans les premiers résultats naturels des moteurs de recherche**. Dans le contexte français et occidental, le SEO consiste essentiellement à « coller » aux « exigences » et modes de fonctionnement de Google qui concentre de 75 % à plus de 90 % des requêtes de recherche.

BLOCKCHAIN
Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant **sans organe central de contrôle**.

NATU
Acronyme correspondant aux initiales de **Netflix, Airbnb, Tesla et Uber**. Il regroupe donc les sociétés considérées comme symboliques du phénomène d'ubérisation rencontré dans le domaine de « l'économie digitale ».

IoT Internet of Things (Internet des Objets). Le terme fait référence aux réseaux d'objets connectés. Selon le cabinet Gartner*, le monde devrait en compter 100 milliards à l'horizon 2025.
*Entreprise américaine de conseil et de recherche dans le domaine des techniques avancées

CLOUD COMPUTING utilise la métaphore des nuages pour symboliser la **dématérialisation de l'informatique**. Il est l'exploitation de la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement Internet.

*Nos adhérents ont du talent.
La France au sommet Européen de la création d'entreprises.*



T.B. Gense | 01.30.33.11.66

Terra Gestion

Il n'y a pas que des chiffres entre nous

TERRA GESTION Partenaire des Experts Comptables en Ile de France est fier d'accompagner le dynamisme de ses adhérents. En 2016, dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, 554 000 entreprises ont été créées en France. Fidèles à nos engagements depuis maintenant 40 ans, nous avons aujourd'hui la volonté de développer notre collaboration avec les Cabinets Parisiens pour accompagner cet élan de création unique en Europe. De la Seine-et-Marne à l'Essonne et désormais à Paris, 11.000 entreprises et plus de 1.000 Cabinets nous font confiance.

Contactez-nous. C'est avec grand plaisir, que nous nous rencontrerons.

PARIS : 33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tel. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com

MELUN : 259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Penil 77007 MELUN cedex • Tel. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com

EVRY : 3, avenue du General-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 EVRY cedex • Tel. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com



DÉONTOLOGIE

L'ORDRE RÉPOND À VOS QUESTIONS

HONORAIRES

Est-il possible de suspendre ma mission si mes honoraires ne sont pas réglés ?

L'article 156 du code de déontologie permet aux professionnels de l'expertise comptable d'interrompre leur mission pour des motifs justes et raisonnables, en s'efforçant de ne pas porter préjudice à leur client ou adhérent. Le défaut de paiement constitue un motif légitime.

Il faut se référer aux termes contractuels vous liant avec votre client (lettre de mission et conditions générales) pour les modalités pratiques.

La fin de la mission ne doit jamais causer un préjudice au client. Il est conseillé de respecter un délai raisonnable avant de suspendre les prestations.

Puis-je proposer à mon client une rémunération en succès fees pour une mission de présentation des comptes annuels ?

L'article 24 de l'ordonnance de 1945 dispose : « les experts-comptables reçoivent pour tous leurs travaux des honoraires qui sont exclusifs de toute autre rémunération indirecte d'un tiers, à quelque titre que ce soit. »

Ce même article précise que les honoraires des experts-comptables ne peuvent en aucun cas être calculés d'après les résultats financiers obtenus par les clients. Vous ne pouvez donc proposer à votre client des commissions de succès pour une mission de présentation des comptes annuels.

Cependant, les missions n'entrant pas dans les prérogatives d'exercice de l'expert-comptable, ou ne participant pas à la réalisation de l'assiette fiscale ou sociale du client, peuvent être rémunérées par des honoraires d'objectif. C'est par exemple le cas pour une mission d'accompagnement à la cession d'entreprise.

Attention, dans ce cas, l'attribution de tels honoraires doit dépendre d'un événement dont l'issue est incertaine et indépendante de votre seule volonté, être prévus dans votre lettre de mission, ne pas constituer votre seul mode de rémunération ni compromettre votre indépendance.

J'ai assuré pendant quelques années sans lettre de mission et à titre gratuit la comptabilité d'une société. Le nouveau gérant vient de m'adresser un courrier de rupture. Puis-je aujourd'hui réclamer mes honoraires ?

La fixation des honoraires étant libre, rien ne vous interdit de réaliser une mission à titre gratuit si vous restez indépendant et respectez le niveau de diligence requis par les normes professionnelles. Il convient également de vous rapprocher de votre assureur, afin de vérifier que de telles missions sont bien couvertes (ce qui est le cas pour le contrat de groupe).

Vous ne pouvez cependant pas demander le paiement de vos honoraires après avoir assuré gratuitement la comptabilité de cette société, d'autant plus si vous vous êtes toujours refusé d'adresser à la société une lettre de mission.

FIN DE MISSION : LE CLIENT NE REPOND PLUS... QUE FAIRE ?

Vous avez été plusieurs à nous interroger sur le comportement à adopter lorsqu'au terme de votre mission, le client refuse de vous répondre pour récupérer ses documents.

Vous avez la possibilité d'acter par écrit le refus de votre client de se voir restituer les documents, ou de tenter une remise par acte d'huissier de justice. Cet acte authentique dressé par un officier public constitue une preuve écrite de la remise ou du refus (vous sécurisant en cas de litige).

Attention, le fait de ne pas pouvoir remettre ses documents au client ne signifie pas pour autant que vous pouvez vous en débarrasser. Vous devez conserver les documents en l'état mais également vous assurer qu'ils restent consultables pendant toute la durée de leur conservation.

Pour rappel, le délai minimum de conservation des documents comptables, qu'ils soient papiers ou électroniques, est de 5 ans (prescription pour l'action en responsabilité civile), délai auquel il convient d'ajouter 3 ans (pouvant être prolongé de 7 ans) en cas de redressement fiscal.



STRUCTURES D'EXERCICE / MANDATS SOCIAUX

Dans le cadre de la création d'une SAS, mes associés et moi envisageons que le président soit une personne morale. Est-ce possible ?

L'article L 227-7 du Code de commerce permet au président d'une SAS d'être une personne morale représentée par une personne physique.

Néanmoins, l'article 7-I-4° de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 prévoit que les dirigeants légaux sont impérativement des personnes physiques. En vertu du principe selon lequel la loi spéciale déroge à la loi générale, cet article constitue une disposition spécifique qui prévaut dans les sociétés d'expertise comptable.

Le président de la future SAS d'expertise comptable sera donc obligatoirement une personne physique.

Ai-je la possibilité d'être dirigeant d'une société de vente de logiciels informatiques ?

Oui, l'article 22 alinéa 6 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 autorise dans le principe le cumul de l'activité d'expertise comptable avec des mandats sociaux dans toutes entreprises commerciales.

Attention, cette disposition s'applique cependant sous réserve du respect du principe d'indépendance. L'article 145 du décret du 30 mars 2012 impose en effet de s'abstenir en toutes circonstances, d'agissements contraires à la probité, l'honneur et la dignité.

Vous veillerez donc à ne jamais vous placer dans une situation de conflit d'intérêts ou qui puisse diminuer votre libre arbitre.

Ces mandats sociaux doivent faire l'objet d'une déclaration au Conseil régional de l'Ordre afin de vérifier que ceux-ci ne font pas obstacle à l'accomplissement de vos devoirs professionnels et à votre indépendance.

Enfin, si vous exercez également une activité de commissaire aux comptes, vous vérifierez la compatibilité de votre mandat avec la réglementation propre à la profession (L 822-11-3). ♦



Tous les après-midis, Isabelle Faujour et son équipe répondent à vos questions de déontologie. Retrouvez chaque trimestre dans cette rubrique les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Une autre question ? Envoyez un mail à ifaujour@oec-paris.fr ou contactez-nous au 01 55 04 31 31.



FORMATION EN GESTION DE PATRIMOINE

UN PEU, BEAUCOUP OU PASSIONNÉMENT ?

Les 500 adhérents du Club Patrimoine l'ont bien compris, le conseil en gestion de patrimoine représente un important potentiel de chiffre d'affaires. A condition de se former.
 Pour ceux qui veulent aller plus loin que les 10 conférences programmées cette année par l'Ordre, petit tour d'horizon des formations proposées ici et là en Ile-de-France.

FORMATION GESTION DE PATRIMOINE			
NOM DE LA FORMATION	OBJECTIFS	DURÉE	POUR EN SAVOIR PLUS
AUREP (association universitaire de recherche et d'enseignement sur le patrimoine)			
Ingénierie patrimoniale du chef d'entreprise	Intégrer la dimension entreprise dans la démarche patrimoniale proposée au dirigeant en intégrant de nouveaux éléments d'optimisation.	28 jours répartis sur 3-4 j./mois	contact@aurep.com 04 73 17 15 10 www.aurep.com
Gestion Internationale du Patrimoine	Intégrer la dimension internationale dans la démarche patrimoniale en développant les connaissances spécifiques nécessaires.	20 jours sur 2-3j./mois	
CEGOS			
Les fondamentaux de la gestion de patrimoine	Intégrer toutes les obligations légales et les méthodologies pratiques pour réussir vos diagnostics patrimoniaux.	21h réparties sur 3 jours	01 55 00 95 99 www.cegos.fr
CEP Club Expert Patrimoine (en partenariat avec l'AUREP et ECF Formations)			
Expert en gestion de patrimoine	Développer une approche globale du patrimoine et mettre une ingénierie pluridisciplinaire au service des objectifs des clients.	29 jours répartis sur 2-3 j./mois (hors période fiscale)	formations@e-c-f.fr 01 47 42 55 74 www.expertpatrimoine.org
CNAM			
Gestion de Patrimoine	Maîtriser les savoirs techniques, juridiques et fiscaux.	51h	sylvie.denis@lecnam.net 01 40 27 25 58 www.cnam.fr
EFE			
Pratiquer la gestion de patrimoine	Répondre aux attentes de la clientèle patrimoniale.	42h réparties sur 6 jours	01 85 53 11 73 www.efe.fr
Approche patrimoniale globale du chef d'entreprise	Maîtriser la méthodologie du diagnostic patrimonial.	14h réparties sur 2 jours	
Régime matrimoniaux et gestion de patrimoine	Identifier le statut personnel et patrimonial de son client. Le conseiller afin d'optimiser sa situation matrimoniale.	4h réparties sur 1 demi-journée	
Initiation à l'ingénierie patrimoniale	Intégrer les bases de la fiscalité du patrimoine.	21h réparties sur 3 jours	

ESCP Europe			
Executive Mastère Expert en Ingénierie Patrimoniale Internationale	Acquérir des techniques de pointe en gestion de patrimoine.	380h réparties sur 15 mois, dont 3 séminaires à l'international. Les enseignements se déroulent les jeudis, vendredis et samedis, toutes les 3 semaines	lmuller@escpeurope.eu 01 49 23 24 55 www.escpeurope.eu
Francis Lefebvre Formation			
Certificat Ingénierie Patrimoniale	Maitriser et optimiser les différents montages patrimoniaux afin de mieux conseiller les clients.	91h (13 jours) réparties sur une période pouvant aller jusqu'à 18 mois	etrabelsi@flf.fr 01 44 01 39 33 www.flf.fr
IAE Gustave Eiffel			
Master 2 Gestion de Patrimoine	Permettre de développer les meilleures stratégies de gestion de patrimoine et maitriser les connaissances approfondies des principes financiers, juridiques et fiscaux.	250h + 100h en e-learning	master-gpat@u-pec.fr www.iae-eiffel.fr
IFOR (en partenariat avec IAE Lyon School of Management)			
Master Gestion de Patrimoine	Apporter les outils, les techniques et méthodes pour donner une compétence pluridisciplinaire dans les domaines juridiques, fiscaux et financiers.	35 jours	nthuleau@ifec.fr 01 42 56 83 15 www.ifor-formation.fr
Juriscampus			
Capacité en Investissement et Patrimoine	Délivrer un premier niveau d'information sur le choix d'un produit financier, avoir une connaissance des avantages fiscaux de chaque type d'investissement et savoir déterminer l'organisation du patrimoine d'un nouveau client.	65h répartis sur 3 mois	
Brevet supérieur en Investissement et Patrimoine	Avoir une première approche juridique et fiscale de la gestion de patrimoine.	330h réparties sur 6 mois	
Certificat de conseiller en gestion de patrimoine	Avoir une vision générale de l'activité de conseil et de gestion de patrimoine : de la relation client à la rédaction d'un bilan patrimonial et financier.	500h (440h en e-learning + 60h en présentiel)	contact@juriscampus.fr 05 62 88 28 43 www.juriscampus.fr
Executive Master en Gestion de Patrimoine	Maitriser l'ensemble des facettes de la gestion patrimoniale et acquérir une vision globale et dynamique du pilotage de l'entreprise.	300h réparties sur 10 mois	
MBA ESG			
MBA Gestion des Patrimoines	Former des conseillers opérationnels, capables de réarticuler les environnements juridiques, financiers et fiscaux, dans une approche globale et patrimoniale du client.	13 mois	01 55 25 69 11 www.mba-esg.com
UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE			
Master Gestion de Patrimoine et Banque Privée	Former des spécialistes de la gestion de patrimoine capables de conseiller leurs clients dans la constitution, le suivi et la transmission de leur patrimoine, en terme d'optimisation et d'arbitrage au sujet de leurs actifs et de leurs structures patrimoniales.	Sur 4 semestres	fragnier@dep.dauphine.fr 01 41 16 76 23 www.dauphine.fr
Executive Master Patrimoine Professionnel et Gestion Privée	Former des spécialistes qualifiés et dotés d'une formation juridique pluridisciplinaire : droit des sociétés, droit fiscal, régimes matrimoniaux, successions et libéralités...	150h + 20 jours	

● Formation diplômante

LA PRÉVENTION-SANTÉ

UN LEVIER POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE MALADIE ET LES COÛTS

La CAVEC a lancé le 4 septembre 2017 un programme expérimental « Comptable de ma santé » en partenariat avec le RSI-professions libérales et l'Ordre de Paris Ile-de-France. Un programme de prévention-santé relatif à la prévalence des maladies chroniques, en forte progression, et qui génère des décès précoces. Le souhait de la CAVEC est de répondre aux besoins de ses affiliés, explique le directeur de la caisse, Behdad Sabet.

Comment est né le programme « Comptable de ma santé » ?



Behdad Sabet, directeur de la CAVEC : En prenant notre autonomie en 2015, nous nous sommes demandés quel était le rôle d'un organisme comme la CAVEC. Nous sommes arrivés à la conclusion que la CAVEC devait être une caisse capable

d'apporter les réponses adaptées aux besoins de ses affiliés et être un acteur actif de leur protection sociale.

Dans cette optique, il nous est apparu important de proposer une offre de services à nos adhérents, notamment en matière de prévention-santé. Non seulement il s'agit d'un élément important de protection sociale, mais aussi d'un levier pour réduire les risques de maladie et donc les coûts à venir. Même si le régime prévoyance de la CAVEC est aujourd'hui excédentaire, il va devoir faire face à une hausse des dépenses avec le développement des maladies chroniques et cardio-vasculaires lié au vieillissement de la population.

Aujourd'hui, la moyenne d'âge de nos cotisants actifs se situe à 50-51 ans. C'est-à-dire un âge où l'on commence à gérer de moins en moins bien la fatigue et le stress. Or, on sait que le temps de travail des experts-comptables et des commissaires aux comptes est élevé et qu'ils sont soumis à une forte pression, particulièrement durant les périodes de clôture de bilan et de déclarations fiscales. A la cinquantaine commencent aussi à apparaître les problèmes de santé. Nous avons donc estimé qu'il était de notre rôle de proposer une solution et de définir un projet pour un programme de prévention.

Notre idée a été confortée par une enquête que nous avons commandée à Ipsos. D'après ce sondage réalisé au téléphone auprès d'un panel représentatif de 400 adhérents de la CAVEC, 72 % des personnes interrogées ont reconnu ne pas effectuer régulièrement de contrôle médical, essentiellement par manque de temps, alors que 90 % d'entre elles disposent d'un médecin traitant. C'est d'autant plus regrettable que les risques sont là : 23 % des experts-comptables sondés déclarent fumer, 30 % manquer de sommeil et 39 % être en surpoids.

Pourquoi avoir noué un partenariat avec le RSI-PL ?

Il nous est apparu normal de nous tourner vers l'organisme qui gère la couverture maladie de base obligatoire des professions libérales, dont les experts-comptables. Par ailleurs, nous savions que le RSI-PL avait déjà mis en place des programmes de prévention-santé à destination de certains libéraux.

Nous avons toutefois recruté en interne un infirmier-conseil, chargé d'assurer le suivi et l'accompagnement des experts-comptables participant au programme « Comptable de ma santé. »

En quoi consistait concrètement ce programme ?

Le 4 septembre dernier, les 3 000 experts-comptables TNS actifs franciliens ont reçu un e-mail leur présentant « Comptable de ma santé » et les invitant à répondre à un bilan santé en ligne. Une fois ce questionnaire rempli, un bon de prise en charge leur est envoyé en vue d'effectuer un bilan de santé chez leur médecin traitant. Les participants au programme n'ont ainsi pas d'argent à avancer pour payer la consultation. S'il l'estime nécessaire, le médecin peut prescrire des examens médicaux qui seront là aussi entièrement pris en charge, sans avance de frais.

Après analyse du questionnaire, du bilan de santé et des éventuels résultats d'examen, des offres également gratuites de prévention-santé sont proposées aux experts-comptables, comme une vaccination contre la grippe, une aide au sevrage tabagique ou un dépistage du cancer du sein ou du côlon. L'infirmier-conseil de la CAVEC contacte les participants au programme pour savoir s'ils ont profité de l'offre et si non, pourquoi. La prévention relève d'une démarche personnelle qui ne peut fonctionner que si elle est volontaire.



Experts-comptables d'Ile-de-France, prenez le temps de faire votre bilan santé avec le programme Comptable de ma santé !

Quel bilan pouvez-vous dresser aujourd'hui du programme « Comptable de ma santé » ?

Nous sommes plutôt satisfaits de cette opération car plus de 200 experts-comptables ont effectué leur bilan santé en ligne. Nous allons dresser un bilan de l'opération en février prochain en nous appuyant notamment sur les témoignages recueillis par notre infirmier-conseil. Si le résultat est concluant, nous pourrions poursuivre le programme et l'étendre à l'ensemble du territoire.



+7,35%

EN 3 MOIS, DE TAUX D'ADHÉSION AU PROGRAMME



73%

DÉCLARENT UN NIVEAU DE STRESS ENTRE 3/5 ET 5/5

La santé des professionnels franciliens en questions

Comment caractériser la transition numérique actuellement à l'œuvre ? Sans doute l'hyper connexion ambiante en est-elle le meilleur marqueur. Avec la nécessité de répondre de plus en plus instantanément à la demande des clients !



L'information comptable et financière n'échappe guère au phénomène. En filigrane, l'expert-comptable connecté devra-t-il pouvoir, à brève échéance, délivrer instantanément à son client l'état exact de ses états financiers. C'est le sens de l'histoire à laquelle nous devons nous adapter. Peu ou prou. A cet effet, la technologie nous assiste. Mais dans le même temps, il nous faut gérer nos équipes, les convaincre, leur donner les moyens de s'adapter au fur et à mesure que la demande client se fait plus pressante... La surcharge mentale nous guette. Tous à un moment ou l'autre, à diverse intensité.

C'est pourquoi, ensemble, l'Ordre de Paris Ile-de-France, la CRCC de Paris et la CAVC avons-nous décidé avec l'AMAROK - association sur la santé des chefs d'entreprise créée par Olivier Torres, professeur d'économie à l'université de Montpellier - de faire un état scientifique des lieux.

Olivier Torres est un défenseur acharné des dirigeants des TPE et PME. Et de leur santé. Une santé qui ne se dit pas,

culte du leadership oblige. Car le dirigeant, c'est celui qui porte et qui transcende ses équipes. Et pourtant, l'usure, la lassitude est humaine. Comment faire en sorte qu'elles ne soient que passagère ?

Afin de répondre à cette question, nous lancerons en 2018 une étude expérimentale sur la santé des experts-comptables et des commissaires aux comptes franciliens. Parallèlement, dans les premiers mois de l'année 2018, sera mis à disposition des professionnels franciliens un numéro gratuit, permettant à ceux ressentant un mal être au travail, de contacter anonymement un psychologue de l'AMAROK, afin d'évaluer leur situation et de trouver les meilleures solutions.

Un module en e-learning permettra également aux professionnels d'évaluer leur situation ainsi que celle de leur client afin de trouver les mots et solutions adéquates. Nous vous donnons donc rendez-vous dans quelques semaines.

UNE NOUVELLE CASQUETTE POUR LES EXPERTS-COMPTABLES : L'ACCOMPAGNEMENT DE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Etre expert-comptable et mener des missions de Direction Administrative et Financière externalisée, c'est désormais possible. L'Asforef vous propose une nouvelle formation, élaborée avec HEC Paris, pour vous permettre d'accéder à ce type de mission riche en opportunité.

Témoignage de Julien Chevy, expert-comptable associé, DAF externalisé au quotidien.

Vous menez des missions de Direction Administrative et Financière Externalisée depuis plusieurs années maintenant. Qu'est-ce qui vous a orienté vers ce type de dossier ?



© C. Lebedevinsky

L'opportunité s'est présentée, tout simplement. L'un de nos plus gros clients nous a fait savoir qu'il recherchait un DAF... Par le passé j'avais déjà été confronté à ce type de mission mais nous n'avions pas su saisir l'opportunité que représentait la demande de notre client. Nous sommes restés figés sur nos missions traditionnelles et cela nous a coûté le dossier. Cette fois-ci nous nous sommes dits qu'en tant que prestataires de service, lorsqu'un client nous fait part de ses besoins, notre rôle est de nous adapter pour y répondre du mieux possible. Alors, on s'est lancé !

Mais comment se saisit-on d'une mission d'accompagnement de DAF du jour au lendemain ?

A vrai dire j'ai appris sur le tas. Le PDG de l'entreprise était conscient que je sortais de mon périmètre habituel pour lui venir en aide. Nous étions dans une relation de confiance qui m'a permis de comprendre les tenants et aboutissants de la mission à ses côtés.

Il faut dire aussi que l'école de Commerce que j'ai suivie en même temps que mes études d'expertise comptable et mon goût pour les systèmes d'information ont rendu l'apprentissage certainement plus facile.

Et avec quels outils mener ce type de mission ? Vous a-t'il fallu investir ou bien les logiciels du cabinet vous suffisaient-ils dans un premier temps ?

Non, nous n'utilisons pas du tout de logiciels d'expertise-comptable pour mener à bien ce type de mission. Nous fonctionnons avec des outils d'entreprise relatifs à la gestion d'une PME, comme des composantes SI par exemple. Nous avons effectivement dû investir car un cabinet traditionnel n'en possède pas.

Désormais, comment obtenez-vous de nouvelles missions de ce type ? Avez-vous instauré une stratégie de prospection autour de la Direction Administrative et Financière externalisée ?

Le réseau apporté par un client à son DAF fait que nous n'avons pas besoin de faire du démarchage direct. Nous obtenons de nouvelles missions via les dirigeants et les actionnaires qui se connaissent beaucoup entre eux et qui connaissent les fonds d'investissements, les cabinets d'avocats etc. Les missions finissent par découler les unes des autres.

On l'aura compris, lorsque le client est satisfait, une mission d'accompagnement de DAF peut facilement en entraîner une autre. Alors, comment avez-vous fait pour opérer la transition mission traditionnelle/mission DAF ?

En effet, les missions d'accompagnement de Direction Administrative et Financière externalisées se développent beaucoup par réseau donc très vite nous avons eu besoin de nous entourer de personnes expérimentées. D'autant que ces missions sont très consommatrices de temps. Nous avons donc recruté d'anciens DAF ou encore d'anciens managers audit qui voulaient passer du côté conseil par exemple... Des profils qui valent chers mais qui ont un double avantage : outre leurs compétences solides, ce sont des professionnels qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres entreprises et qui arrivent donc au cabinet avec tout un réseau. Ainsi, les personnes que nous recrutons deviennent parfois apporteurs d'affaires !

Pensez-vous que votre statut d'expert-comptable soit gage de qualité et de confiance lorsque l'on vous propose ce type de mission ?

Mes nouveaux clients savent que je suis expert-comptable avant tout et je pense que cela donne un socle moral et déontologique à la réalisation de la mission. On pourrait penser que cette « double casquette » puisse troubler les clients en termes de compréhension de la mission... mais



finalement pas du tout, le lien est évident pour eux. D'ailleurs si aujourd'hui je ne démarque qu'avec ma casquette d'accompagnement de DAF, les contacts viennent toujours suite à des recommandations de mon cabinet.

Selon vous quelle est la différence de posture majeure entre une mission comptable traditionnelle et une mission d'accompagnement de DAF ?

Evidemment il y a autant de manière de faire de l'expertise-comptable qu'il y a d'expert-comptable mais finalement l'essentiel du métier repose sur tout ce qui est conseil fiscal, conseil juridique... assez peu sur du conseil opérationnel. Là où on évolue lorsque l'on s'investit dans ce genre de mission, c'est en terme de traduction financière de problématiques opérationnelles. Le quotidien de ces missions exige une parfaite connaissance de la marge de l'activité et ses conséquences sur le compte de résultat, la trésorerie etc. On apporte des éléments financiers beaucoup plus précis pour accompagner les décisions opérationnelles. En tant que DAF, on va un cran plus loin avec le chef d'entreprise.

Quel conseil donneriez-vous à un cabinet qui souhaiterait se lancer dans ces missions ?

Maintenant que les missions d'accompagnement DAF fonctionnent bien pour nous, mon temps est réparti à 80% sur celles-ci et 20% pour la gestion du cabinet. Je dirais donc que la mise en place de ce type de mission nécessite la montée en puissance d'un collaborateur afin de permettre à l'expert-comptable de se libérer du temps. Si l'on veut continuer à faire les deux, il faut imaginer l'intégration ou la promotion de quelqu'un en interne qui fasse le nécessaire sur les dossiers TPE. Je dirais même qu'il faut accepter que, pour un temps, ce qui est fait habituellement sur ces dossiers en termes de suivi ne le soit plus... Il faut dédier du temps à cette mise en place nouvelle pour que chacun ait le temps de prendre ses marques et que le processus aille jusqu'au bout. Evidemment un tel virage ne se fait pas du jour au lendemain ! En général, on commence par une journée par semaine tout en faisant monter quelqu'un d'autre en responsabilité. Puis six mois ou un an après on envisage de passer à deux jours par semaine si les dossiers tombent.

Comment avez-vous packagé cette offre « hybride » auprès de vos clients ? Et comment la facturez-vous ?

Dans notre cabinet, nous proposons une offre de « d'accompagnement de Direction Administrative et Financière » et non pas de DAF en tant que tel. Dans l'organigramme d'une entreprise, cette fonction recouvre aussi bien le DAF, que le directeur comptable, le contrôleur de gestion, le SI et la tenue comptable. Nous avons choisi de proposer ce package complet à nos clients afin qu'ils choisissent sur quelle spécialité ils souhaitent nous faire intervenir.

Pour vous donner une idée de ce que nous facturons, nous nous basons sur des fourchettes au forfait jour :

- 】 Contrôle de gestion : 450 euros/jour
- 】 SI : 600 euros/jour
- 】 Directeur comptable : 700 euros/jour
- 】 DAF : 1200 euros/jour

Votre offre concernant la Direction Financière Externalisée semble effectivement bien installée. Alors pourquoi vouloir suivre la formation proposée par l'Asforef et HEC Paris ?

Il y a un aspect psychologique dans la manière dont on mène ce genre de mission. J'éprouve l'envie de mesurer le chemin parcouru et celui qu'il me reste à parcourir. Je suis autodidacte donc je dois faire le point sur mes compétences et comment je pourrais m'améliorer. Et puis, je le rappelle, ce sont des missions qui reposent énormément sur le réseau. Bien souvent ce sont des entreprises de taille importante qui s'adressent à nous, donc les dossiers sont très conséquents. On est rarement capable de les traiter tout seul. Je participerai à cette formation également dans l'idée de rencontrer des confrères intéressés et compétents dans ce domaine afin de pouvoir réaliser de futures missions en cotraitance.



Intéressé(e) par la formation DAF externalisée ?
Information et inscription sur www.asforef.com

Date limite d'inscription : 15 février 2018



L'ATTESTATION RSE POUR VOS CLIENTS, C'EST MAINTENANT !

Par **Charlotte Zweibaum**, présidente du comité RSE de l'Ordre Paris Ile-de-France, **Valérie Toffa**, expert-comptable et commissaire aux comptes, **Charlotte Zweibaum** et **Frédéric Alexis**.

Depuis juillet 2010, l'article 25 de la loi Grenelle impose à environ 3 000 entreprises françaises la publication et le contrôle d'un rapport RSE. 3 000 entreprises, c'est mieux que rien, mais c'est peu... C'est pourquoi en juin 2016, en Pays de Loire, 25 acteurs publics et privés ont décidé d'aller plus loin en s'accordant sur une base commune d'évaluation des entreprises avec 35 critères, permettant de délivrer une « attestation RSE » à plus de 270 000 sociétés françaises. Une expérience stimulante.

LA RSE, INDICATEUR DE PERFORMANCE... ET LEVIER DE CROISSANCE

Lors des dernières Universités d'été, à l'occasion de l'atelier animé par le comité RSE, tous les experts réunis étaient unanimes sur l'intérêt de prendre en compte les critères RSE pour mesurer et optimiser la performance des entreprises. Alain Gerbier, directeur des entreprises de la Banque de France, et Roger Martineau, directeur Pays de Loire, ont ainsi rappelé que la Banque de France a intégré depuis 2014 l'impact d'une démarche RSE dans l'analyse qualitative de sa cotation crédit. Pour mémoire, la cotation Banque de France FIBEN concerne 270 000 entreprises en France (celles dont le CA est supérieur à 750 000€) et génère 50 000 entretiens avec les dirigeants¹.

« En termes de risque de crédit, l'impact est important », a précisé Olivier de Maignan, directeur général de la Banque Populaire Atlantique (BPA) et ancien président de la Fédération bancaire française (FBF) Pays de Loire : « la cotation Banque de France influe directement sur la capacité et les conditions d'emprunt des sociétés notées. ».

Désormais, **les entreprises investies dans une démarche RSE sont perçues par le monde financier comme étant plus vertueuses et plus solvables que leurs consœurs, en deux mots moins risquées.**

Le secteur de l'assurance n'est pas en reste puisque, selon François Garreau, responsable RSE de Generali France, les corrélations statistiques montrent une **forte diminution de la sinistralité** en relation avec la politique RSE définie et mise en œuvre par l'entreprise. **L'économie** peut atteindre jusqu'à **30 % de la prime**. Actuaire et professeur en gestion des risques à Audencia Business School, Frédéric Alexis a précisé que plusieurs études menées, notamment en Pays de Loire dans le cadre du collectif « Trajectoire RSE, Banques et Entreprises », ont non seulement montré un lien de corrélation entre le niveau de risque de défaillance et le degré d'implication en matière de RSE, mais aussi un surplus de performance pouvant atteindre 13 %. La RSE n'est donc pas seulement un outil de gestion des risques, mais aussi un **levier de croissance** !

L'intérêt est tel qu'un accord spécifique regroupant toutes les banques de la place, Bpifrance, la région Pays de Loire et le Fondes, a vu le jour, permettant de financer un audit RSE pour les PME à hauteur de 20 000€ puis le plan d'actions associé à des actifs matériels et immatériels².

Thierry Faba, expert-conseil en gestion des risques et président de Planet'RSE Toulouse, a souligné que les demandes des entreprises s'étendent à tout le territoire. Pour sa part, il mène actuellement une étude de ROI sur les différences actions RSE avec le Centre des Jeunes

¹ <https://entreprises.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/11/30/banque-de-france-guide-reference-cotation.pdf>

² <https://www.youtube.com/watch?v=rRc48Dc3V0w>

Dirigeants et une vingtaine d'entreprises. Et la rentabilité est au rendez-vous !

Arnaud Bailly, PDG de Vupar et dirigeant responsable de l'Ouest, estime, pour sa part, qu'au-delà de l'aspect réglementaire, le besoin de communiquer sur la politique RSE de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes est de plus en plus prégnant. Ne serait-ce que pour participer aux appels d'offres de Nantes Métropole, qui a intégré les critères RSE des participants au même titre que les aspects financiers.

Enfin, Valérie Toffa, expert-comptable et commissaire aux comptes, considère que du fait de l'intégration des parties prenantes dans l'analyse RSE, les fournisseurs des entreprises soumises à l'article 225 ou répondant aux exigences du devoir de vigilance sont de plus en plus sollicités sur leur propre stratégie RSE.

UNE NOUVELLE MISSION POUR L'EXPERT-COMPTABLE

Le législateur, au travers de l'article 225 de la loi Grenelle 2, se préoccupe de la politique RSE des entreprises d'une certaine taille et les oblige à fournir un rapport contrôlé par un organisme tiers indépendant. En tant qu'interlocuteur privilégié et tiers de confiance du chef d'entreprise, l'expert-comptable est en mesure de

fournir aux entreprises une information normée, lisible et interprétable par tous, que ce soit pour les entreprises concernées par cette loi... ou pour les autres.

Permettre à chaque PME et TPE qui le souhaite de communiquer de manière efficace et fiable sur sa politique RSE, c'est justement l'objectif de « l'attestation RSE » mise au point à titre expérimental par un groupement d'acteurs publics et privés en Loire-Atlantique (Nantes Métropole, Banque de France, FBF, BPA, Dirigeants Responsables de l'Ouest, Planète RSE, ORDEC, etc.) comme base commune d'évaluation des entreprises. Établi par l'expert-comptable, ce document prend modèle sur l'attestation de présence de l'article 225. Il nécessite la revue de 35 critères RSE répartis en critères économiques, environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance.

L'absence de certains de ces critères devra être justifiée auprès de l'expert-comptable, dont le jugement s'appuiera également sur l'impact potentiel de cette absence sur les parties prenantes. La mise en œuvre de la revue de ces 35 critères doit toutefois rester simple.

L'attestation ne nécessite aucun jugement de la part du professionnel et s'appuie sur la norme des procédures convenues NP 4400.

Attestation RSE : 3 exemples de critères

1. Critère économique : ratio fonds propres / total bilan (source liasse fiscale)

Critère 2 : Indépendance financière			
Année	Fonds propres DL	Total Bilan EE	Rapport DL/EE
n-1	153 619	435 545	35,27%
n-2	212 374	388 902	54,61%
n-3	213 456	456 385	46,77%
Moyenne			45,55%

2. Critère social : santé / sécurité taux Carsat

Critère 12 : Santé Sécurité		
Année	Taux mixte CARSAT	Notification du taux de cotisation CARSAT
n-1	1,10%	Taux collectif CAR < 50 salariés
n-2	1,10%	
n-3	1,10%	
Moyenne	1,10%	

3. Critère environnemental : consommation d'énergie

La grille d'analyse de ce critère porte sur la consommation d'énergie (hors autoproduction) totale réelle et annuelle, rapporté au mètre carré de surface utilisée.

Pour le vérifier, l'expert-comptable s'appuie sur les factures de consommation d'énergie (électricité, gaz, fioul) et une attestation de superficie des surfaces d'exploitation (Surface Hors Œuvre Nette SHON).

Certaines données sont issues de documents que nous analysons ou établissons lors de nos missions habituelles, et ne devraient poser aucune difficulté lors de la revue.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de mettre en œuvre cette nouvelle offre de services, mais attention, les experts-comptables n'en ont aucunement l'exclusivité. Sachons donc nous en saisir et développer cette mission

innovante, prélude à toutes celles qui s'y ajouteront en matière de conseil, et pour lesquelles les banques et les régions peuvent d'ores et déjà octroyer un financement.



Sur lefrancilien.oec-paris.fr retrouvez la grille des 35 critères, le modèle d'attestation, les outils de démonstration, ainsi que le support de l'atelier RSE des Universités d'été.

TAXE 2018 D'APPRENTISSAGE

COLLECTEUR INTERCONSULAIRE RÉGIONAL - PARIS ILE-DE-FRANCE

EXPERTS-COMPTABLES

VOTRE CCI VOUS ACCOMPAGNE

Expert

TAXE2018.FR - 01 55 65 68 50



DIRECTION DES FORMALITÉS ET
DE LA COLLECTE
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En partenariat avec

